



République d'Haïti

**CONSEIL INTERMINISTÉRIEL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
CISA**

**COORDINATION NATIONALE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
(CNSA)**

**« ACTUALISATION DU PLAN NATIONAL DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET
NUTRITIONNELLE »
PNSAN**

VERSION FINALE

MARS 2010

Sigles et Abréviations	3
Introduction	4
Contexte et justification	4
Méthodologie d’élaboration du PNSAN	5
I. Diagnostic des Secteurs liés à la Sécurité Alimentaire	6
1.1.-Evolution récente de l’état de l’insécurité alimentaire en Haïti	6
1.2.- Diagnostic des axes sectoriels	10
II. Cadre Stratégique de l’Enoncé de la Politique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Haïti	22
2.1.-Vision et ébauche d’un modèle de Sécurité Alimentaire pour Haïti	22
2.2.-Les Objectifs stratégiques d’Haïti en matière de Sécurité Alimentaire par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement	23
2.3.-Objectifs de développement du PNSAN	23
2.4.-Résultats escomptés	24
2.5.-Indicateurs de résultats	25
2.6.-Les orientations globales du PNSAN	25
2.7.- Les Options Stratégiques du PNSAN: Centrale et Sectorielles	31
III-Durée du PNSAN	50
ANNEXE-1 : Mise en œuvre du cadre stratégique de sécurité alimentaire	51
ANNEXE-2	54

SIGLES ET ABREVIATIONS

ALCSH	América Latina y el Caribe Sin Hambre
ANACAPH	Association Nationale des Caisses Populaires Haïtiennes
BCA	Banque de Crédit Agricole
CIRADR	Conférence Internationale sur la Réforme Agraire et le Développement Rural
CISA	Conseil Interministériel de la Sécurité Alimentaire
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CPM	Comité de Pilotage Multisectoriel
DSNCRP	Document de Stratégie Nationale pour la croissance et la Réduction de la Pauvreté
EBCM	Enquête Budget Consommation des Ménages
ECVH	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
IMF	Institution de Micro Finance
KPSL	Komite Pwoteksyon Sivil Lokal
MARNDR	Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural
OMD	Objectifs du Millénaire Pour le Développement
PFNSA	Plate Forme Nationale de Sécurité Alimentaire
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancés
REHNASSA	Réseau National Haïtien pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaire
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et désastres
USAID	United States Agency for International Development

INTRODUCTION¹

Le présent document rejoint les objectifs de l'initiative Amérique Latine et Caraïbes Sans Faim visant à réduire la faim dans la Région à l'horizon 2025. Il symbolise un mécanisme d'implémentation des choix des politiques nationales pour le développement économique et social, inscrits dans le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP). Il rejoint aussi les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), surtout celui visant à réduire de moitié jusqu'à l'horizon 2015 le nombre de personnes souffrant de l'Insécurité Alimentaire et de la malnutrition. Il vise à relever ce défi majeur qui s'impose aux gouvernements, en particulier ceux en situation de sous-développement et classés parmi les PMA comme Haïti.

Le processus d'actualisation du PNSAN, conduit principalement par la Coordination Nationale de Sécurité Alimentaire (CNSA), en étroite collaboration avec la Plateforme Nationale de la Sécurité Alimentaire (PFNSA), a bénéficié non seulement de l'appui des Ministères membres du Conseil Interministériel de la Sécurité Alimentaire (CISA), mais aussi des Institutions Internationales, principalement la FAO, l'Initiative pour l'Amérique Latine et la Caraïbe Sans Faim (de sigle espagnol : ALCOSH), de la Société Civile engagée dans la promotion et la défense des droits humains fondamentaux regroupée au sein de la PFNSA. Le processus a bénéficié enfin de l'appui d'autres groupes de cette société civile (Droit et Démocratie, POHDH) dont la mission essentielle est d'accompagner les Collectivités Territoriales Locales et les couches vulnérables, principales victimes de l'Insécurité Alimentaire.

Contexte et justification

La conjoncture actuelle profondément marquée au niveau mondial et national par une crise alimentaire et des catastrophes naturelles² dévastatrices répétées, fait obligation au Gouvernement Haïtien d'actualiser et de mettre en exécution le Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) de 1996 en vue d'agir sur la problématique de l'insécurité Alimentaire. Les conséquences du séisme majeur du 12 Janvier 2010 relatives aux pertes en vies humaines, en biens et infrastructures productives, ont aggravé la situation alimentaire déjà précaire de près de deux millions d'haïtiens et haïtiennes. L'élaboration de ce plan participe de la volonté du Gouvernement Haïtien de doter le pays d'instruments stratégiques et opérationnels pour affronter les défis actuels en matière de lutte contre l'Insécurité Alimentaire et la pauvreté, d'une part, et d'autre part, de renforcer les effets multiplicateurs des actions visant à réduire la pauvreté, à travers la mise en œuvre du DSNCRP. Enfin, la mise en œuvre du PNSAN témoigne du respect des engagements pris par l'Etat haïtien lors de certaines Conférences Internationales comme la Conférence Internationale sur la Nutrition de 1992³, la

1 Cette partie du document est inspirée de : ELÉMENTS DE STRATÉGIE DE COMMUNICATION. JM Binette. Septembre 2008

2 En trois semaines mi août-début septembre 2008, Haïti a été frappée par 4 cyclones, Fay, Gustav, Hanna et Ike, causant des pertes en vies humaines, plus de 800, et des dégâts matériels considérables, surtout dans le secteur agricole estimés à plus de 200 M USD.

³ Cette partie du document et la suivante sont en grande partie inspirées du « Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de 1996. CNSA.

Conférence Internationale sur la Réforme Agricole et le Développement Rural (CIRADR 2006), la signature de l'Accord de Partenariat Economique (APE), pour ne citer que celles-là. Les solutions appropriées et innovantes introduites à travers ce plan, pourront aider à prévenir des crises et des événements similaires aux émeutes de la faim d'avril 2008 et à en réduire les conséquences néfastes sur la vie économique et sociale de la nation en général.

Méthodologie d'élaboration du PNSAN

La méthodologie appliquée pour l'élaboration du PNSAN s'inscrit dans la mise en œuvre de deux phases distinctes mais complémentaires.

a) La phase du lancement du processus participatif

Cette phase comporte la réalisation d'un ensemble d'activités telles :

- ✓ La tenue, en juin 2006 d'un atelier de sensibilisation des acteurs (Etat, Société Civile, Secteur Privé et Bailleurs de Fonds) concernés par la problématique de l'Insécurité Alimentaire autour de la nécessité d'être parties prenantes du processus d'actualisation et de mise en œuvre d'un Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.
- ✓ La réalisation d'un atelier multisectoriel le 4 avril 2008, avec l'appui technique d'un expert de la FAO, pour définir les axes stratégiques du PNSAN et son processus d'élaboration. De cet atelier sont sortis six axes stratégiques qui se caractérisent par leur interdépendance d'une part, et leur complémentarité d'autre part. renforçant la cohérence du PNSAN. Tout ceci est sous-tendu par le respect et l'application du Droit à l'Alimentation comme finalité de toute politique de Sécurité Alimentaire.
- ✓ La mise en place d'un Comité de Pilotage Multisectoriel (CPM) de neuf représentants des Ministères tels que l'Agriculture, l'Environnement, la Santé Publique, Condition Féminine et Droits de la Femme, la Société Civile (Initiative de la Société Civile), le secteur Privé (la PFNSA), le secteur Associatif (REHNASAS, ANACAPH, l'Université (le Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti)
- ✓ Le recrutement de six consultants facilitateurs jouissant de notoriété d'experts dans leur domaine respectif pour piloter les différentes rencontres sectorielles relatives à leur thématique
- ✓ La réalisation de 13 ateliers thématiques pour dégager des propositions d'action pour la mise en œuvre des différents axes stratégiques préalablement identifiés. Des documents ayant fait l'objet de validation préalable ont été exploités, comme le DSNCRP, le Programme de Relance du Secteur Agricole, le Plan cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement, 2009-2011 », le Document d'Options Stratégiques par Pays 2008-2013 (COSOP) du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), la version provisoire du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire pour Haïti de la PFNSA
- ✓ La réalisation de 10 ateliers départementaux de validation par les membres de la PFNSA.
- ✓ La réalisation d'un atelier d'harmonisation et de finalisation avec le support d'un expert de la FAO.

b) La phase d'inventaire des actions en cours

Il a été procédé, à travers le pays, à un inventaire des actions en cours dans les différents domaines de Sécurité Alimentaire retenus au cours de l'atelier de concertation du 2 avril. Il est à noter que la majorité des actions actuellement en cours dans le pays sont en lien direct avec la

Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle. D'ailleurs, les principales actions s'articulent autour des problématiques liées à l'environnement, l'agriculture et la réhabilitation des périmètres irrigués, les routes, l'éducation, la santé, l'assainissement, l'eau potable, etc.

I. DIAGNOSTIC DES SECTEURS LIÉS À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La République d'Haïti partage l'île avec la République Dominicaine à l'Est. Elle est localisée au milieu des Grandes Antilles, entre Cuba au Nord-ouest, la Jamaïque au Sud-Ouest, et Porto-Rico à l'Est. Elle est divisée administrativement en dix (10) départements géographiques, 140 communes et 565 sections communales. Haïti a une superficie de 27,750 km², soit 2,775,000 hectares, constitués principalement de montagnes escarpées à vocation forestière, de plaines côtières et de vallées cultivables, de plateaux et montagnes cultivables avec des approches techniques particulières (Tableau 1).

Tableau 1 : Répartition de la superficie selon la vocation des terres

Terre	Pente	Superficie en hectares (has)	Pourcentage (%)	Observation
Plaines et vallées	P< 10%	770,000.00	28%	Cultivables
Plateaux et montagnes non escarpées	10%<P<40%	605,000.00	21%	Cultivables avec techniques conservationnistes particulières
Montagnes escarpées	P> 40%	1, 400,000.00	51%	Vocation forestière
Total		2, 775,000.00	100%	

Sources : CNSA 1996, MARNDR, Politique de relance du secteur agricole 2008.

Le climat est de type tropical avec deux saisons pluvieuses s'étendant globalement d'avril à juin et d'octobre à novembre. Le pays subit régulièrement des précipitations importantes et des ouragans qui aggravent les conditions de vie déjà précaires des haïtiens.

La population haïtienne, estimée à 9,8 millions d'habitants/es en 2008, soit une densité de 353 habitants/ km², se trouve à 60% en milieu rural. Le département de l'Ouest à lui seul loge 39% de la population dont le quart est concentré dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. La population est jeune avec 50% de moins de 20 ans dont 37% n'ont pas encore atteint l'âge de 15 ans. 75000 habitants/es migrent par an vers les centres urbains où la qualité de la vie s'est considérablement détériorée. 50% des urbains/es vivent dans des bidonvilles en raison de la croissance rapide et non planifiée de la population et l'absence des infrastructures d'accueil adéquates. Avec un PIB estimé à US\$ 6,2 Mds (648 USD/ hab.), Haïti est le seul PMA dans l'hémisphère occidental avec une répartition très inégale de la richesse du pays.

Ayant acquis son indépendance le 1er janvier 1804, Haïti a connu au cours de ces dernières décennies de profonds bouleversements sociaux et politiques caractérisés par une instabilité politique chronique qui a eu pour conséquence un délitement de l'Appareil de l'Etat, un affaiblissement des institutions publiques tant au niveau central que local, le renforcement des inégalités et l'extrême vulnérabilité des populations et de l'environnement (UNDAF 2008).

1.1.-Evolution récente de l'état de l'insécurité alimentaire en Haïti

La majorité des habitants/es fait face depuis longtemps à un problème alimentaire grave et chronique. La phase critique a déjà été atteinte depuis plus d'une quinzaine d'années. L'indice

global de sécurité alimentaire (IGSM)⁴ calculé pour la période 1991-93 était de 26,5 contre 67,5 pour 1988-90, ce qui traduit une chute brutale attestant le passage d'une phase intermédiaire à une phase extrêmement critique. Les principales informations quantitatives issues d'estimations effectuées à partir de trois enquêtes de base⁵ révèlent que : i) un haïtien sur deux vivait dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1\$ US par jour) en 2001; ii) la moitié de la population n'a pas accès à la ration alimentaire minimale établie par la FAO (225 kg d'équivalent céréales/an/habitant) ; et iii) 80% des ménages déclarent ne pas satisfaire adéquatement leurs besoins alimentaires.

La population en insécurité alimentaire, estimée par la CNSA et le FEWSNET, selon les variables production agricole, l'accès aux revenus, l'accès aux services de base, l'état des infrastructures routières, de l'environnement et la situation nutritionnelle», est passée de 3 millions d'habitants en avril 2008 à 1.9 millions en septembre 2009. Toutefois, l'insécurité alimentaire reste particulièrement élevée dans certaines zones d'accès difficile des départements du Nord-ouest, de l'Artibonite, du Sud-est, de la Grand'Anse et des Nippes qui ont été fortement affectées par les ouragans de l'année 2008 et inadéquatement assistées par les organisations humanitaires et les programmes de relance du gouvernement, suite au passage des derniers ouragans.

1.1.1.- Evolution de la structure de la disponibilité alimentaire

L'offre alimentaire du pays est assurée par trois sources: la production nationale, les importations et l'aide alimentaire. Les importations demeurent la principale composante de cette offre. Haïti reste un importateur net de biens alimentaires, donc n'arrive pas à répondre aux besoins alimentaires de la population. Entre 2003 et 2005, la production nationale comptait en moyenne pour 43.09% des disponibilités alimentaires, alors que les importations alimentaires se maintenaient à hauteur de 50.58%, alors qu'en 1981 la part des importations dans la disponibilité alimentaire haïtienne n'atteignait pas 19%.

Tableau 2 : Evolution de la structure de la disponibilité alimentaire

Structure	2003-2005		2007		2008	
	% par rapport aux disponibilités	% par rapport aux besoins	% par rapport aux disponibilités	% par rapport aux besoins	% par rapport aux disponibilités	% par rapport aux besoins
Production nationale nette	43.09	45.5	47.07	54.20	42%	42.52%
Importations alimentaires	50.58	53.4	47.79	55.02	52%	
Aide Alimentaire	6.33	6.7	5.17	5.92	6%	
Balance Alimentaire nette	5.5		15.17%		1%	

Source : CNSA

⁴cf. THOMSON Anne & Mety MANFRED, "Implications of Economic Policy for Food Security", FAO, 1997. *C'est un indice global de sécurité alimentaire des ménages, variant de 1 à 100, élaboré par la FAO englobant les composantes Disponibilité, Stabilité et Accès. Un indice supérieur à 85 traduit un niveau de sécurité alimentaire élevée, tandis qu'inférieur à 65 la situation est critique.*

⁵ Enquêtes de base sur : le budget et la consommation des ménages (I et II), les conditions de vie des ménages haïtiens réalisées respectivement en 1986-87, 1999-00 et en 2001.

Jusqu'à la fin des années quatre vingt, la production agricole nationale couvrait plus de la moitié des besoins alimentaires, cette tendance s'est inversée et accentuée à partir des années quatre vingt dix. Les principales causes de cette rupture d'équilibre sont :

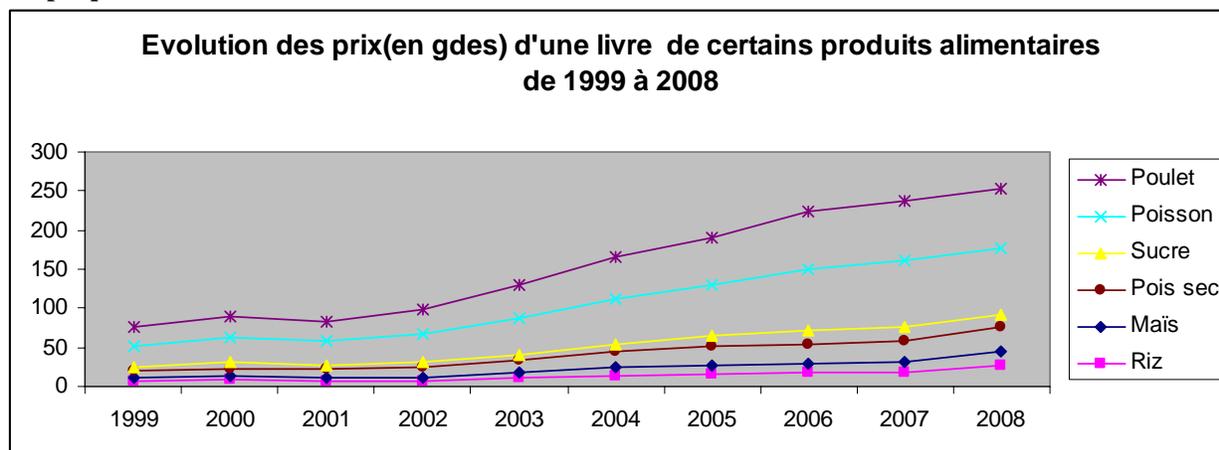
- 1- Quasi abandon du secteur agricole : Alors que l'économie haïtienne est essentiellement agricole, il est noté un manque de vision sur la stratégie de moderniser l'agriculture, **les** investissements dans le secteur sont faibles et le soutien aux petites et moyennes exploitations agricoles majoritaires n'est pas assez significatif.
- 2- Très faibles investissements dans le secteur depuis 20 ans.
- 3- Peu de soutien (encadrement technique, accès aux moyens de production) aux petites et moyennes exploitations agricoles majoritaires.
- 4- Prix et pouvoir d'achat : Suite à l'élimination des tarifs douaniers en 1995, 60% de l'approvisionnement alimentaire dépend des importations. Les haïtiens pauvres ne peuvent presque plus avoir accès à la nourriture. Ceci a été mis en évidence dans l'étude PFNSA 2004 sur l'actualisation des seuils de pauvreté monétaire.
- 5- Mauvaise utilisation des ressources naturelles et de la gestion durable des bassins versants.
- 6- Manque d'Intégration entre morne et plaine tenant compte de leur vocation agro écologique respective, non respect des normes sur le plan environnemental
- 7- Très grand affaiblissement du secteur agro industriel suite à une forte baisse des tarifs douaniers
- 8- Catastrophes naturelles récentes. Les aléas climatiques constituent des goulots d'étranglement pour les programmes de relance agricole. En effet, les pertes enregistrées au niveau de ce secteur, dûes aux effets dévastateurs des ouragans, annulent les effets multiplicateurs des investissements agricoles. Le rapport d'évaluation de l'impact des ouragans de 2008 sur le secteur agricole, élaboré par la CNSA, fait état des pertes de l'ordre 229 millions de dollars américains. Ce qui pourrait expliquer la baisse de la part de la production nationale dans la disponibilité alimentaire de l'année 2008.
- 9- Demande alimentaire, les projections : La croissance de la production agricole ne répond pas à la croissance démographique du pays.

1.1.2 Accessibilité alimentaire

Plusieurs indicateurs déterminent l'accessibilité aux aliments dont la faiblesse des revenus des ménages, l'auto consommation insuffisante, la sous consommation aigue, les emplois non productifs, la distribution et le prix des produits alimentaires de base.

Au cours des dix dernières années, les prix des produits alimentaires de base affichent une tendance continue à la hausse comme l'indique le tableau ci-après.

Graphique 1:



Sources: Ministre de l'Economie et des Finances, Institut Haïtien des Statistiques et d'Informatique

La flambée des prix figure parmi les principaux chocs que subissent les ménages. Ceci s'accorde avec le fait que l'alimentation constitue le premier poste budgétaire représentant 50% des dépenses des ménages et que le marché constitue la principale source de nourriture des ménages urbains (PAM, décembre 2008).

Les informations dégagées de l'étude « Actualisation des seuils de pauvreté monétaire de la PFNSA, ENVM 2005 » ont permis d'observer une baisse de la production pour les principales cultures de base (riz, maïs, petit mil, petit élevage) ce qui ne permet pas à un pourcentage considérable de familles paysannes des petites et moyennes exploitations de générer des excédents suffisants pour pouvoir acheter les produits non alimentaires de première nécessité.

Pour les producteurs des très petites exploitations qui pratiquent une auto consommation, les données collectées par la PFNSA montrent qu'ils ont une difficulté croissante à couvrir leurs besoins alimentaires en période de soudure.

On observe aussi que les faibles revenus des ménages urbains extrêmement pauvres ne leur permettent plus de se nourrir compte tenu de l'évolution des prix des produits alimentaires au niveau mondial et à l'échelle nationale.

Les politiques globales en matière d'accessibilité ne favorisent pas de manière significative la mise en place d'un cadre macro économique vraiment incitateur à la création d'emplois et une protection formelle des secteurs créateurs d'emplois. Pour pouvoir absorber l'excédent de main

d'œuvre il y a nécessité d'intervenir pour fournir des emplois aux paysans extrêmement pauvres afin qu'ils puissent assurer leur alimentation et les autres dépenses et aussi freiner la paupérisation dans les zones rurales isolées, l'exode rural, l'accroissement de la pression démographique dans les villes et l'extension du phénomène de Boat people.

1.1.3.-Stabilité et qualité alimentaire

La stabilité de la production alimentaire réfère à plusieurs paramètres connexes à la production dont la restauration de l'environnement, la régulation de la tenure foncière, l'encadrement technique des producteurs, la promotion du crédit à la production, l'assistance/Incitation et subvention aux producteurs, la recherche de marchés pour les produits et surtout la disponibilité d'infrastructures de stockage et de conservation adéquates. La faiblesse des infrastructures de stockage de produits agricoles rend difficile la gestion des crises alimentaires en période de soudure et de catastrophes naturelles. Cette faiblesse de structure de stockage adéquate et de conditionnement en milieu rural, la vente à la récolte « à bas prix » de sa production obligent la grande majorité de la paysannerie à s'approvisionner sur les marchés lors de la période de soudure. Enfin, en raison des mauvaises conditions de stockage et de transformation, de l'absence de chaîne de froid efficace, l'innocuité des aliments n'est pas assurée. Cette situation présente des risques sur le plan sanitaire

1.1.4.-Rôle de la Sécurité Alimentaire dans le processus de Développement durable en Haïti

En fonction de ce qui précède, l'importance de la sécurité alimentaire n'est plus à démontrer. Elle a un rôle de premier rang dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques. Tout en étant transversale par rapport à la majorité des secteurs et domaines de développement et multidimensionnelle, la sécurité alimentaire s'articule essentiellement autour de l'humain, tenant et aboutissant de tout processus de développement et du développement durable en particulier. Si l'on se réfère aux doubles définitions du développement durable et de la sécurité alimentaire, on comprendra aisément le rôle primordial de la sécurité alimentaire qui doit garantir la disponibilité en quantité et en qualité, en tout temps, des denrées alimentaires aux populations qui, elles-mêmes, doivent faire une gestion optimale des ressources naturelles avec le souci de les transmettre dans des conditions acceptables aux générations futures.

1.2.- Diagnostic des axes sectoriels et politiques liés à la Sécurité Alimentaire

Le présent cadre stratégique propose de porter les réflexions sur le diagnostic de six (6) axes sectoriels stratégiques dont l'interdépendance et la complémentarité sont reconnues indispensables à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'amélioration de la Sécurité Alimentaire. Ces axes sont l'Agriculture et Environnement, la Gestion des crises alimentaires et la protection sociale, l'Emploi-Coopératives et Services Financiers, la Politique Fiscale et Commerciale, la Santé et Nutrition, et l'Education. Ce diagnostic permettra d'identifier des forces à consolider, des contraintes à lever, des atouts à mobiliser, des facteurs de succès et opportunités à exploiter, des transversalités à gérer dans la concertation interinstitutionnelle. D'un côté, le diagnostic fournit un cadre d'analyse pour une meilleure compréhension de la problématique de l'insécurité alimentaire et des défis à affronter en matière de lutte contre ce fléau. D'un autre côté, les résultats tirés de ce diagnostic seront l'occasion de formaliser des espaces permanents de concertation pendant la mise en œuvre du PNSAN, pour

l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur de l'amélioration de la sécurité alimentaire.

En effet, la sécurité alimentaire en Haïti doit être la résultante d'actions concertées dans une atmosphère consensuelle alimentée par les acteurs étatiques et non-étatiques impliqués dans la lutte pour la réduction de la pauvreté dans le pays. L'aboutissement recherché à travers la présente politique de sécurité alimentaire est le respect et l'application du Droit à l'Alimentation (DA), considéré à la fois comme boussole et finalité du processus. Le DA est un droit humain qui relève de la catégorie des Droits économiques, sociaux et culturels, qui visent à éradiquer les privations subies et favorisent le potentiel de développement humain des personnes. En ce sens le Gouvernement Haïtien œuvrera à respecter ce droit et à lui donner effet, en d'autres termes, à permettre aux individus d'être effectivement à l'abri de la faim. Des initiatives de redressement soutenues de sécurité alimentaire au niveau des axes sectoriels identifiés renforceront la réalisation du Droit à l'Alimentation.

1.2.1.-Appréciation du Droit à l'Alimentation par rapport à la Sécurité Alimentaire dans le contexte d'Haïti.

La nourriture est un besoin fondamental. La faim engourdit l'intellect et affaiblit la productivité. Sans une nourriture suffisante et adéquate les êtres humains ne peuvent mener une vie active et saine. Ils ne peuvent travailler et s'acquitter de leurs obligations, notamment vis-à-vis des enfants à charge. La sécurité alimentaire, au niveau d'un Etat ou d'une collectivité territoriale, vise à garantir à chaque citoyenne et citoyen la satisfaction permanente de ce besoin essentiel.

La nourriture est non seulement un besoin vital, mais également un droit humain fondamental. Ce droit est inhérent au fait même d'être une personne, quelque soit son statut social. Ce droit, universel et inaliénable, est opposable en toutes circonstances à la société et au pouvoir en place. La Déclaration universel des droits de l'Homme (DUDH) de 1948 proclame en son article 25 que : « *toute personne a droit à un niveau de vie suffisante pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation* ». Le droit à l'alimentation, qui recouvre tous les domaines des droits humains, a été approfondi 18 ans plus tard dans le Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturel (PIDESC) de 1966 qui souligne en son article 11 : « *Le droit de toute personne a une nourriture adéquate* » et en précisant « *le droit fondamental de chaque être humain d'être libéré de la faim* ».

L'adoption d'une politique de sécurité alimentaire, en vue de la concrétisation progressive du droit à la l'alimentation des populations, n'est pas un simple idéale démocratique ou une démarche de bonne gouvernance. C'est d'abord et surtout une obligation de l'Etat. Même s'ils n'y sont pas juridiquement tenus, les Etats ont l'obligation morale de veiller à ce que leurs citoyens et citoyennes soient à l'abri de la faim. Le PIDESC exige, des Etats partie du pacte, que l'exercice du droit à l'alimentation soit réalisé progressivement au maximum des ressources disponibles. Les Etats qui ont ratifié ce pacte ont trois (3) niveaux d'obligation par rapport au droit à l'alimentation : obligation de le respecter, de le protéger et de lui donner effet. S'acquitter des obligations découlant de la reconnaissance d'un droit implique généralement pour un Etat l'adoption des lois d'application de ce droit ainsi que la mise en œuvre de politiques et des

programmes publics. D’où la nécessité et le bien fondé d’une politique ou d’un plan national de sécurité alimentaire.

L’Etat haïtien a ratifié la DUDH en 1948 et le Pacte relatif au Droits Civils et Politique (PIDCP) en 1990. Ces deux instruments juridiques internationaux reconnaissent le droit à l’alimentation. Haïti a aussi adhéré à plusieurs autres instruments juridiques internationaux et régionaux qui proclament le droit à une nourriture suffisante. Cependant, jusqu’à date l’Etat n’a pas encore ratifié le PIDESC. La Constitution 1987, en son article 22, reconnaît « *le droit de tout citoyen à un logement décent, à l’éducation, à l’alimentation et à la protection sociale* ». L’Etat depuis 1992 participe aux différents Sommets mondiaux sur l’alimentation et à chacun de ces événements il a pris des engagements sur la sécurité alimentaire dans la perspective de la concrétisation du droit à l’alimentation. Dans cette optique, l’Etat a créé en 1991 l’Institut National de la Réforme Agraire (INARA) et, en 1996, la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) a été créée sous la tutelle du Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR). Les efforts notables de cette institution sont toutefois insuffisants pour agir sur la situation inquiétante de la satisfaction du droit à l’alimentation au niveau national.

Tableau 3 : Tableau-diagnostic du Droit à l’Alimentation :

Manifestation	Contrainte	Atout	Opportunité
Taux de pauvreté élevé et marginalisation des pauvres et des groupes vulnérables	Non adhésion d’Haïti au PIDESC	Très grand intérêt pour la problématique de la sécurité alimentaire	Promotion accrue à l’échelle internationale et régionale des Droits économiques, sociaux et culturels (DESC)
		Début de sensibilisation sur le droit à l’alimentation	Début de sensibilisation au niveau national sur cette problématique
Taux élevé de population sous alimentés et vivant dans l’insécurité alimentaire	Pauvreté du cadre juridico légal national en matière de DESC	Volonté de relancer la production nationale dans une perspective de sécurité alimentaire	Participation d’Haïti aux Sommets mondiaux sur l’alimentation et à l’Initiative Amérique Latine et Caraïbes Sans Faim
Taux élevé de population n’ayant pas accès aux services de base, notamment eau potable, éducation et soins de santé	Absence d’instances étatiques d’observation des violations des droits de la personne.	Volonté d’établir un plan national de sécurité alimentaire, dans une perspective de réalisation progressive du droit à l’alimentation	Volonté du pouvoir en place de signer et ratifier le PIDESC
	Absence d’instances étatiques de définition de stratégie de mise en application des droits humains		
Indice de Gini très élevé ; plus proche de 1 que de 0.	Non appropriation par l’Etat de l’approche fondée sur le respect des droits de la personne	Signature et ratification du protocole de San Salvador et de plusieurs autres conventions internationales reconnaissant le DA	Possibilité de coopération, au niveau régional et international, pour la définition et la mise en application d’une stratégie de réalisation du DA
Politique fiscale et commerciale inappropriée.	Non intégration des instruments juridiques internationaux relatifs aux DA dans la législation nationale	Présence de cadres techniques dans les institutions étatiques et de la société civile disposant de compétence en matière de DA	Possibilité de partenariat Etat/Société civile pour le renforcement des capacités en DA

Système de protection sociale quasi inexistant.	Absence d'un cadre légal spécifique au droit à l'alimentation	Présence d'institutions de la société civile œuvrant pour la promotion du DA.	
Faiblesse dans le ciblage des groupes vulnérables	Inexistence d'instances étatiques spécifiquement dédiée à la promotion et de recours en matière de DH et notamment de DA	Réalisation en 2008 d'une mission internationale d'observation sur la situation du DA en Haiti.	
Faiblesse structurelle de l'Etat au niveau des garanties judiciaires	Tendance assez répandue à s'accommoder de l'impunité		

Globalement la concrétisation du Droit à l'Alimentation passera nécessairement par des actions concrètes dans les espaces suivants :

- ✓ Cadre légal et institutionnel
- ✓ Sensibilisation et formation
- ✓ Justiciabilité
- ✓ Suivi
- ✓ Politiques et programmes de SA

1.2.2.-Agriculture et Environnement

La Sécurité Alimentaire en Haiti repose prioritairement sur le secteur agricole comme principal pourvoyeur de biens alimentaires à la population. Haiti dispose de potentialités agricoles non négligeables alors qu'il connaît depuis quelque temps une baisse continue de la production agricole et une augmentation de la dépendance par rapport aux produits importés. D'un côté, il faut noter l'environnement macro-économique défavorable au développement de la production vivrière, ainsi que des contraintes étroitement liées à des faiblesses identifiées dans d'autres secteurs liés à l'insécurité alimentaire observée. D'un autre côté, la problématique de la dégradation de l'environnement ne cesse de préoccuper les instances nationales et locales, même les ménages ruraux qui commencent à s'impliquer d'une manière plus responsable dans la gestion de leur environnement. L'agriculture pratiquée de façon rudimentaire et le manque d'alternatives économiques entraînent une agressivité sur les ressources ligneuses, d'où l'érosion accélérée des sols se traduisant par une détérioration de l'environnement en général et une baisse de la sécurité alimentaire dans plusieurs régions du pays. Le problème de la relance de l'agriculture ne peut être adressé sans penser à une restauration de l'environnement.

Une prise en compte des atouts existants combinée à une exploitation rationnelle des nouvelles opportunités qui se profilent à l'horizon national et international reste prometteuse pour un redressement de la production agricole, une amélioration de l'environnement et de la sécurité alimentaire. Le tableau qui suit présente un bref diagnostic mais assez exhaustif de la situation du secteur.

Tableau 4 : Tableau-Diagnostic du secteur Agriculture/Environnement

Contraintes	Atouts	Opportunités
-Couverture des besoins alimentaires locaux faible -Atrophie du secteur élevage -Manque d'accès au foncier :	-Potentialité cultivable de 700,000 hectares de terre et 1,400,000 exploitants/es agricoles	-Volonté du Gouvernement Haitien de relancer le secteur agricole -Exploitation actuelle de marchés de

Contraintes	Atouts	Opportunités
<p>a) <i>Problème foncier par les petits exploitants et les petites exploitantes agricoles.</i></p> <p>b) <i>Urbanisation accélérée d'espaces à vocation et fortes potentialités agricoles</i></p> <p>-<i>Manque d'encadrement des exploitants :</i></p> <p>a)-<i>Accès limité au crédit agricole.</i></p> <p>b) <i>Encadrement technique limité et utilisation de pratiques culturales non adaptées</i></p> <p>c) <i>Enclavement de certaines zones de production décourageant les agriculteurs et agricultrices dans la production et la gestion des exploitations</i></p> <p>d) <i>Faiblesse des activités de recherche entraînant un manque d'innovations techniques appropriées aux conditions agro-écologiques et socio-économiques locales</i></p> <p>e) <i>Déficit de formation et d'information des producteurs</i></p> <p>-<i>Problèmes socio-culturels :</i></p> <p>a)<i>Dépendance des femmes aux biens de leurs conjoints</i></p> <p>b)<i>Pauvreté des ménages ruraux monoparentaux féminins</i></p> <p>c)<i>Présence de femmes sur les terres à faible potentialité agricole</i></p> <p>d) <i>Division sexuelle du travail dans le secteur accordant les tâches les moins rémunératrices aux femmes</i></p> <p>e) <i>Invisibilité des femmes au niveau du secteur</i></p> <p>f) <i>Non valorisation du travail des femmes</i></p> <p>g) <i>Faiblesse des femmes dans la maîtrise de technologies pratiquées au niveau du secteur</i></p>	<p>-<i>De grandes superficies et de bonnes terres non mises en valeur (Nord-Est, Zone frontalière etc)</i></p> <p>-<i>Disponibilité en eau d'irrigation et de terres irrigables</i></p> <p>-<i>Agriculture de montagne de faible pente et protégée, et potentiel fruitier et légumes tempérés</i></p> <p>-<i>1700 km de côte pour la pêche et la pisciculture</i></p> <p>-<i>Production agricole et élevage prioritairement biologique</i></p> <p>-<i>Documents-cadre du MARNDR et la présence de cette institution jusqu'au niveau communal.</i></p> <p>-<i>Processus de sensibilisation des populations à l'échelle nationale autour de l'élaboration de la politique d'égalité des sexes</i></p> <p>-<i>Mécanismes institutionnels de transversalité du genre au niveau des institutions étatiques</i></p>	<p><i>produits biologiques et de marché équitable.</i></p> <p>-<i>Compétitivité confirmée pour plusieurs produits (café, avocat, pois congo, mangue)</i></p> <p>-<i>Existence d'un projet de loi pour mieux valoriser le métier d'agriculteur</i></p> <p>-<i>Les nouveaux progrès technologiques dans le domaine agricole</i></p> <p>-<i>Tendance des potentiels investisseurs étrangers américains et brésiliens.à développer l'agro-industrie.</i></p> <p>-<i>L'augmentation du porte-feuille de l'Agriculture dans le budget national par le Parlement.</i></p> <p>-<i>Utilisation de produits locaux par les maisons de transfert de la place (CAM, Uni Transfer) et les programmes de cantines scolaires (PNCS).</i></p> <p>-<i>Le marché régional de la Caraïbe et le marché de la République Dominicaine.</i></p> <p>-<i>Vastes chantiers de travaux d'infrastructures à ouvrir pour l'irrigation et les routes</i></p> <p>-<i>Adoption par les bailleurs de fonds de mesures d'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques .</i></p>
<p>-<i>Non application des politiques de gestion durable des ressources naturelles</i></p> <p>-<i>Absence d'une politique nationale de reboisement.</i></p> <p>-<i>Législation forestière inappliquée et inadaptée ;</i></p> <p>-<i>Absence d'un fonds spécial de</i></p>	<p>-<i>Politique Nationale de l'Environnement</i></p> <p><i>Forte sensibilisation aux problèmes de changements climatiques.</i></p> <p>- <i>Engagements institutionnels pour une rationalisation et le renforcement de l'agro foresterie</i></p>	<p>-<i>Perspectives de coopération dans des initiatives bi-nationales et régionales pour la protection de l'environnement (Initiative PET, Corridor Ecologique de la Caraïbe et de l'Amérique Latine)</i></p> <p>- <i>Promotion et utilisation de combustibles alternatifs (briquettes) dans les cantines scolaires par les opérateurs du sous-secteur</i></p>

Contraintes	Atouts	Opportunités
reboisement -Manque de diversification dans l'utilisation des combustibles au niveau des ménages et prédominance du charbon de bois -Problème de tenure foncière limitant les activités de reboisement et de protection des bassins versants -Catastrophes naturelles détruisant les structures de protection des bassins versants et les acquis de certains projets de protection de l'environnement -Niveau de vulnérabilité élevé de certaines régions du pays aux catastrophes naturelles dû à la localisation géographique même du pays. -Embourbement du littoral détruisant les planctons induisant la dissipation de la faune marine.	-Mécanismes institutionnels décentralisés de protection des forêts. - Potentiel disponible pour la production d'énergie alternative (énergie solaire et hydro) -Existence d'un cadre légal même quand non appliquée -Eveil des femmes dans la sauvegarde de l'environnement.	-Focus des organisations internationales et régionales sur la problématique de l'environnement -Développement de technologies de production de combustibles alternatifs à travers des projets d'assainissement du milieu (achat, tri des déchets et ordures ménagères) -Taskforce de femmes pour des réponses aux phénomènes liés aux changements climatiques. . -

1.2.3.-Santé et Nutrition

Les indicateurs de nutrition d'un pays sont souvent considérés comme faisant partie des meilleurs indicateurs du niveau de pauvreté et de potentiel économique. La sécurité alimentaire est étroitement dépendante d'une situation nutritionnelle et sanitaire équilibrée. C'est un objectif à renforcer dans le cas d'Haiti où : (i) Les formes de malnutrition chronique et aigue accusent des taux respectifs de 24% et de 5%.selon l'enquête nutritionnelle 2008-2009 (ii) Les carences en micro nutriments contribuent à aggraver la situation : 61% des moins de 5 ans et 58 % des femmes de 15 à 49 ans sont atteints d'anémie. (iii) Le taux de prévalence de la carence en vitamine A est de 32% chez les enfants de 6 à 59 mois, taux significativement plus élevé que le seuil de 15% considéré. Comme acceptable. (iv) 10% des ménages consomment du sel iodé et 59 % des enfants de 6-12 ans présentent une déficience en iode, taux également plus élevé que la limite admise de 50 %. (MSPP-OMS-UNICEF 2005); v) la mortalité est également élevée :: un taux de mortalité juvénile de 57 pour mille naissances vivantes, et un taux de mortalité des moins de 5 ans de 76 pour mille naissances vivantes, sans oublier un taux de mortalité maternelle de 630 pour cent mille naissances vivantes. A ce tableau déjà sombre s'ajoutent une couverture d'environ 51% de la population urbaine en eau potable mais plus faible en milieu rural, et un déficit au niveau de l'utilisation biologique des aliments, étant donné la prévalence élevée des maladies infectieuses, le niveau inadéquat de la sanitation et un manque de contrôle de la qualité et de l'innocuité des aliments.

La mise en œuvre du PNSAN devra s'inspirer en grande partie du diagnostic du secteur santé tout en tirant parti des opportunités de concertation avec d'autres secteurs qu'offrent l'environnement et le contexte actuel, tel qu'étayé dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Tableau-diagnostic de Santé et Nutrition

Contraintes	Atouts	Opportunités
<p>Niveau agricole :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque d'une agriculture de santé publique -Méconnaissance de la valeur nutritionnelle des produits locaux et manque d'utilisation -Sous-production de denrées alimentaires -Vulnérabilité environnemental saison cyclonique <p>Niveau socio-économique</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pauvreté des ménages ruraux -Nombre de naissances élevé et espacements entre les naissances rapprochés en zones rurales et dans les bidonvilles Revenu per capita et pouvoir d'achat faibles et secondaires à chômage et sous-emploi -Manque d'opportunité et de temps de la femme pour soigner ses enfants. -Soins de santé fortement financés par les ménages -Responsabilisation sexiste de la nourriture dans les ménages <p>Niveau démographique :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pression sur les terres arables -Croissance démographique élevée. -Sous-utilisation des méthodes de planification familiale <p>Niveau sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Inaccessibilité parfois totale aux institutions de Santé. -Couverture sanitaire limitée : 1 médecin pour 35,00 habitants -Sous-équipement des structures. -Manque de médicaments essentiels -Interventions nutritionnelles incoordonnées et non standardisées. -Carence en éducation nutritionnelle <p>Niveau infrastructurel :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Stratégies d'interventions souvent inadaptées aux besoins des populations locales. -Routes et autres infrastructures inexistantes et/ou de mauvaise qualité -Manque d'intégration des programmes de développement. -Manque de suivi et de contrôle à tous les niveaux. -Faiblesses du système de contrôle de qualité au niveau de la chaîne de distribution alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> -Existence d'une Politique Nationale de Nutrition actuellement processus d'actualisation -Existence d'un plan stratégique de santé -Apport des enquêtes de prévalence de carence en iode (par ACF) -Existence de la pyramide alimentaire au MSPP -Plan de renforcement de partenariat pour la Santé et Nutrition. -Existence d'Unités Communales de Santé (UCS) -Diminution du taux de prévalence VIH/SIDA -Existence du Programme National de Cantine Scolaire (PNCS) -Programme de cantines scolaires des organisations internationales 	<p>Tendance à la prise en compte de la nutrition dans les programmes de coopération</p> <ul style="list-style-type: none"> -Coopération haitiano-cubaine pour la formation de professionnels de santé --Ouverture de nouvelles facultés privées de médecine

1.2.4 Education

L'éducation, étant un des paramètres de base dans la détermination de l'indice de développement humain d'un pays, est considérée comme un indicateur de poids du niveau de sécurité alimentaire d'un pays. En Haïti, la modicité des dépenses publiques (9% environ ⁶ du budget national allouée à l'éducation), consacre l'énorme dépendance du système vis-à-vis de la coopération externe, pour la construction d'écoles et la formation des maîtres. A cela s'ajoute le manque de détermination des priorités, de planification des besoins en éducation face au défi du développement national. Il est impérieux de freiner cette dégradation de l'éducation par des interventions plus pertinentes en rupture avec les stratégies actuelles qui ne produisent pas les résultats escomptés par les familles

La situation globale de l'éducation présente actuellement le paysage suivant :

- 47% des enfants en âge de fréquenter l'école sont scolarisés;
- 60% des élèves abandonnent l'école avant la 6eme Année Fondamentale ;
- Taux de déperdition élevé du côté des filles à partir du 3e cycle du fondamental;
- Taux d'analphabétisme de 39% (en 2003);
- 6 haïtiens sur 1000 ont un certificat d'aptitude ou un diplôme;
- 74% des haïtiens éduqués sont à l'étranger

Des efforts sont en cours du côté de l'Etat Haïtien avec l'appui de la communauté internationale par la dotation des écoles de cantines scolaires, de subventions des fournitures, de matériels scolaires et d'uniformes. Ces politiques publiques devraient être généralisées et systématisées. Des institutions internationales encouragent également la mise en place de jardins-écoles et l'organisation de cours sur l'environnement au niveau de certains établissements scolaires. Il faudra systématiser et inscrire ces initiatives dans le cadre d'une politique étatique cohérente, qui en tenant compte du diagnostic ci-après présenté, pourra favoriser une mise en route du PNSAN de manière plus réaliste.

Tableau 6 : Tableau-diagnostic du secteur Education

Contraintes	Atouts	Opportunités
-Faible budget accordé à l'Education -Taux d'analphabétisme élevé -Offre de service éducatif assurée en grande partie par les opérateurs privés -Répartition inadéquate des services d'éducation entre villes et campagnes -Insuffisance d'écoles professionnelles, techniques et agricoles en milieu décentralisé/rural -Insuffisance et non fonctionnement des Centres de recherche dans le domaine agricole et nutritionnel -Déperdition scolaire des filles en secondaire -Rétention des filles dans les tâches domestiques	-Existence d'un Plan National d'Education et de Formation Professionnelle -Existence du Programme d'Education pour Tous (PET) -Protocole avec le MENFP pour une école non sexiste -Discrimination positive pour le maintien des filles à l'école.	-Tendance à la prise en compte de la formation professionnelle par des organismes de financement. -Les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication -Proposition faite par le Parlement Haïtien d'augmenter graduellement le budget alloué à l'éducation sur les 20 prochaines années -Développement de créneaux avec l'appui de la Coopération Externe pour l'Alpha-Fonctionnelle et le respect du droit à l'éducation.

⁶ Cette modicité est relative si on compare le budget alloué au secteur agricole en 2007-2008 autour de 4% du budget global.

1.2.5 Gestion des crises alimentaires et Protection Sociale

La gestion des crises alimentaires et la protection sociale de la population vulnérable, corollaires incontournables de la sécurité alimentaire, font partie des énoncés de politiques sectorielles du Gouvernement, mais compte tenu des maigres moyens dont disposent les Institutions préposées à cet effet, les prestations sociales restent non substantielles. Plusieurs facteurs endogènes et exogènes expliquent les crises alimentaires dans le pays : crise agraire, faible productivité de l'agriculture familiale à cause de la faiblesse de la recherche agro économique sur : les variétés à haut rendement, les intrants biologiques, la sécurisation des ressources naturelles, le manque de support technique et financier. Toutefois un document-cadre d'Observatoire de la Sécurité Alimentaire est élaboré par la CNSA en 2007 et vise la mise en place d'un cadre pluri-institutionnel d'observation et d'échanges en matière de sécurité alimentaire et la dissémination de l'information pertinente sur les chocs naturels et économiques anticipés, susceptibles d'impacter négativement la sécurité alimentaire et la viabilité des modes de vie des populations. De manière générale, les interventions de l'Etat se résument à des actions ponctuelles comme la création d'emplois temporaires et l'accompagnement de proximité des populations durant et juste après les catastrophes naturelles.

Les transferts d'argent venus de la diaspora constituent une importante source de revenus et de protection sociale pour 30% du total des ménages et 44% des ménages de la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Le problème reste encore pertinent malgré ces efforts consentis. Dans ce contexte, le Gouvernement haïtien et la communauté des bailleurs doivent étudier des approches d'appui aux ménages très pauvres pour améliorer leur résistance, par exemple via un développement plus profond de mécanismes d'assurance, à travers un système de partenariat public-privé. Des éléments plus pertinents de réflexion et d'orientation se retrouvent dans le tableau-diagnostic qui suit :

Tableau 7 : Tableau-diagnostic des crises alimentaires

Contraintes	Atouts	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> -Faiblesse des mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires -Couverture insuffisante du système d'alerte précoce -Faiblesse des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation des programmes de réponses aux crises -Système de protection sociale exclusif et de qualité médiocre (agriculteurs/trices, chômeurs/euses et secteur informel non pris en compte) -Déficit de coordination dans la gestion des crises alimentaires. -« Négligence » du secteur informel dominé par les Madan- sara 	<ul style="list-style-type: none"> -Offensive du secteur privé pour augmenter les opérateurs de services d'assurance -Réflexion sur la nécessité de développer des échanges et de collaborer avec les multiples partenaires impliqués dans le domaine de protection sociale. -Remise en état de nombreuses routes interurbaines -Existence de jeunes femmes et hommes formés sur le terrain dans la gestion des risques et désastres (KPSL) -SNGRD, institution multisectorielle -CNSA -Présence de grands centres de commercialisation dans les milieux urbains et ruraux décentralisés 	<ul style="list-style-type: none"> -Volonté au niveau de la Région Amérique Latine et Caraïbes de trouver des mécanismes pour faire face aux crises alimentaires et renforcer la Protection sociale -Nécessité pour l'Etat de mieux coordonner les programmes d'aide alimentaire

1.2.6 Emploi, Mouvement Coopératif et Services Financiers

Le profil actuel du secteur financier haïtien est dominé par les banques traditionnelles, les Institutions de Microfinance (IMF), les coopératives. Seules les deux premières catégories jouissent d'une légitimité légale formelle. Dans cet environnement financier en apparence multiforme, l'accès au crédit demeure pourtant très faible pour les populations. La microfinance touche moins de 10% de la demande, toutes activités confondues. Quant au secteur agricole, il est traité en parents pauvres à tous les niveaux. Il n'a bénéficié que d'une injection en crédit de 0,0002% du total des crédits alloués en 2006-2007 par les Banques. Selon une étude très récente d'USAID/Haïti MSME et la firme SMG, le portefeuille des institutions de microfinance se concentre à 81,7% dans le commerce (surtout de produits importés) et la production ne reçoit que 4,5%. Même le Bureau de Crédit Agricole (BCA) n'a pas échappé à cette tendance. Selon les rapports d'activités de cet établissement spécialisé, au cours des exercices 2004-05 et 2005-06 la production agricole n'a reçu respectivement que 9% et 20% du portefeuille de crédit. De plus, les taux d'intérêt (30-60% l'an) sont trop élevés et incompatibles avec la rentabilité du secteur agricole.

Le renforcement de la Sécurité Alimentaire ne peut s'accommoder d'un contexte où les familles et les entreprises même informelles pouvant générer des revenus n'ont pas accès au crédit ni à d'autres types d'incitations. Heureusement la réflexion a évolué dans ce sens et le tableau de diagnostic suivant peut servir de cadre de référence pour des améliorations dans le futur.

Tableau 8 : Tableau-diagnostic Emploi-Coopératives et Services financiers

Contraintes	Atouts	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> -Faible investissement dans la production de biens et services. - Très faible capacité de financement - Nature du financement inadaptée -Main d'oeuvre qualifiée insuffisante -Absence de politiques visant à favoriser l'investissement local ou étranger -Salaire minimum trop faible -Taux d'intérêt trop élevé pour les financements des Coopératives -Produits financiers peu diversifiés et inadéquats -Faibles mécanismes de gestion des risques au niveau des Coopératives -Analphabétisme et déficit de formation professionnelle des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> -Le nombre des IMF et des caisses populaires a augmenté -Significative augmentation des opérateurs dans le domaine de la microfinance -La présence du Centre de Facilitation des Investissements en Haïti - Présence de la BRH dans la supervision -Plan de financement du Secteur Agricole/BCA actualisé -MCI -MEF et ses institutions décentralisées 	<ul style="list-style-type: none"> -Le vote de la loi sur le salaire minimum. -La loi HOPE (création d'emplois) -Les injections éventuelles des investisseurs potentiels brésiliens et américains dans l'économie haïtienne -Le financement du Développement par les Bailleurs de Fonds dans les PMA - Proximité des Coopératives par rapport à la population cible - Existence des réseaux de coopératives à travers le pays.

1.2.7 Politique fiscale et commerciale

La politique fiscale et commerciale d'un pays serait le reflet dans une large mesure de l'orientation assignée à la gouvernance économique et politique. Dans cette optique, Haïti ne s'est pas donné les moyens de sa politique commerciale puisque les mesures à forte connotation néolibérale adoptées ces dernières années ne lui ont pas permis de mettre en place certaines politiques publiques devant favoriser la mise en œuvre d'une politique commerciale équilibrée. Les relations commerciales avec la République Dominicaine s'intensifient unilatéralement au détriment des intérêts d'Haïti. L'adjonction d'Haïti à la CARICOM fait apparaître les faiblesses du pays au niveau du déséquilibre commercial avec le reste de la CARICOM et des tarifs douaniers. Ainsi, le pays restera fortement dépendant de l'aide internationale (dons, prêts, annulation de la dette) et n'est pas en mesure de réduire, par ses seules politiques économiques, les risques liés aux fortes évolutions des taux de change des principales monnaies internationales.

Quant à la politique fiscale, son orientation principale a été de poursuivre la consolidation fiscale et éviter le financement monétaire du déficit public. Pour cela, d'une part, les programmes de perceptions de la trésorerie ont été renforcés au niveau de l'élargissement de l'assiette fiscale et du contrôle d'évasion et des fraudes. D'autre part, il y eut une gestion très délimitée des dépenses. Ces dernières années, cette politique fiscale a été menée de manière constante et se retrouve dans tous les documents des gouvernements qui se sont succédé depuis 2004. En effet, toute la réforme de la fiscalité s'articule autour de l'objectif d'assainir les finances publiques et de doter l'Etat des moyens requis pour la mise en œuvre de sa politique.

La politique macroéconomique appliquée par le Gouvernement a mis l'accent sur la stabilisation de l'économie avec des effets sur emplois négligeables. Ce qui a entraîné un taux élevé de chômage et un pouvoir d'achat très faible pour la majeure partie de la population. La sécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables en pâtit énormément.

L'incidence directe d'une politique publique fiscale et commerciale sur la sécurité alimentaire est incontestable : elle influe notamment sur les emplois et les revenus issus de l'émergence des petites et moyennes entreprises, l'augmentation de la production de biens agricoles et non-agricoles pour l'exportation, etc. Les améliorations à apporter dans ce domaine sont multiples et le diagnostic ci-dessous pourra servir de cadre de réflexion.

Tableau 9 : Tableau-diagnostic Politique fiscale et commerciale

Contraintes	Atouts	Opportunités
-Difficultés d'accès aux marchés internationaux -Libéralisation excessive de l'économie	-Renforcement de la Gouvernance -Dynamisation de la DGI	Bon positionnement géographique Forte demande des produits sur les marchés internationaux
-Absence de stratégies défensives et offensives en matière commerciale -Système fiscal dégressif (basé sur des impôts indirects et supporté par les faibles revenus)	-Structures de contrôle : -Cour Supérieure des Comptes	Possibilité d'intégration régionale (CARICOM)
-Manque d'incitation fiscale à la production	-ULCC	Accord de COTONU et le FED
-Trop forte centralisation des structures de recouvrement des impôts	-UCREF	Possibilité de développer le commerce électronique

<ul style="list-style-type: none"> -Manque de contrôle du marché dominicain -Evasion fiscale -Déséquilibre commercial -Paupérisation des familles monoparentales féminines -Désengagement de l'Etat auprès des populations vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> -CNMP -Présence d'Haiti dans les PMA -DSNCRP 	Proximité avec la République Dominicaine et les Etats-Unis
---	--	--

En conclusion, par rapport aux thématiques retenues dans le cadre de l'actualisation du PNSAN, le diagnostic se traduit par des contre-performances, ou des performances mitigées. Cependant les initiatives dans le passé et en cours, avec un souci constant de généralisation et de systématisation, peuvent faciliter une amélioration spectaculaire de la performance globale en relation avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Le diagnostic a permis de dégager également des relations en matière de sécurité alimentaire à travers les secteurs étudiés. Ainsi l'actualisation et la mise en œuvre du PNSAN ne pourront donc pas être envisagées de manière isolée. Le PNSAN doit être vu comme un outil transversal à un ensemble de domaines et secteurs devant faire l'objet de politiques publiques systématiques et complémentaires de la part de l'Etat, s'étendant sur une période d'environ 20 ans avec des objectifs clairs et précis eux-mêmes imbriqués dans le cadre d'un plan global de développement du pays.

II. CADRE STRATEGIQUE DE L'ENONCE DE LA POLITIQUE DE SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN HAITI

La Sécurité Alimentaire est un phénomène transversal qui ne peut être réalisé que dans le cadre d'une coopération intersectorielle et pluri institutionnelle. Elle constitue un défi de générations dont la solution réclame une ample base de concertation et des synergies qui engagent le Gouvernement, les Collectivités Territoriales, la Communauté Internationale, la Société Civile et le Secteur Privé. L'attention accordée par un pays à la problématique de la Sécurité Alimentaire de sa population est un indicateur du niveau de développement de ce pays et également le garant de l'importance accordée au respect des droits à la citoyenneté. La réduction de l'insécurité alimentaire s'inscrit dans l'agenda des 185 Nations dont Haïti qui ont participé à la Conférence de Rome de 1996.

2.1.-Vision et ébauche d'un modèle de Sécurité Alimentaire pour Haïti

La vision exprimée dans ce cadre stratégique consiste à éradiquer la faim en 2025 en satisfaisant de manière durable, quantitativement et qualitativement, les besoins alimentaires et nutritionnels de la population haïtienne.

Cette vision développée pour la sécurité alimentaire montre la complexité du processus de sécurité alimentaire en Haïti, la nécessité d'une vision d'ensemble de l'action gouvernementale et l'implication de plusieurs secteurs nécessaires à sa concrétisation. Cette vision doit être accompagnée d'un modèle de sécurité alimentaire pour Haïti. Ce modèle devra s'intégrer dans le cadre d'orientations générales concrètes alliant la croissance et la redistribution de façon à rendre plus équitable la répartition des revenus et réduire drastiquement l'incidence de la pauvreté absolue en milieu rural. Ceci requiert une consolidation des secteurs nationaux de production alimentaire tournée vers le marché local et la dynamisation des secteurs orientés vers l'exportation, d'une part. D'autre part, la canalisation des actions économiques et sociales menées par les forces vives de la nation en lien avec la sécurité alimentaire et leur intégration dans des stratégies de démarrage économique paraissent incontournables.

Ce modèle devra également tenir compte des réalités agro-écologiques, socio-économiques et culturelles du pays. Globalement, ce modèle s'inspirera des actions suivantes :

- ✓ Une plus grande organisation du Secteur Agricole pour des services de proximité aux exploitants/es agricoles ;
- ✓ La sécurisation du foncier pour créer la base de la production ;
- ✓ L'intensification de la production spécialisée dans les zones à fortes potentialités agricoles spécifiques pour augmenter la disponibilité de biens vivriers (Par exemple, la riziculture dans l'Artibonite, le maréchage dans les zones de montagne humides, les céréales dans les plaines fertiles, etc) ;
- ✓ L'exploitation rationnelle des ressources animales et halieutiques pour la production de protéines animales ;

- ✓ La promotion des technologies de transformation pour augmenter la valeur ajoutée des produits, renforcer la disponibilité de biens alimentaires et générer des revenus durables ;
- ✓ Les échanges alimentaires entre les zones de forte production et celles à faible production (en terme de commercialisation, transport, routes, entrepôt) ;
- ✓ La promotion du retour à la consommation de produits locaux (subvention et accompagnement des exploitants/es agricoles) ;
- ✓ La vulgarisation d'une éducation nutritionnelle à tous les niveaux pour améliorer l'efficacité nutritionnelle.
- ✓ L'aménagement des bassins versants pour assurer la durabilité de la production
- ✓ La consolidation et la création d'emplois et de revenus durables par la mise à contribution des efforts de tous les secteurs pour améliorer l'accès aux biens alimentaires ;
- ✓ Le renforcement des structures de protection sociale pour créer un cadre de fonctionnement approprié pour les couches les plus vulnérables.

2.2.-Les Objectifs stratégiques d'Haïti en matière de Sécurité Alimentaire par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement

- ✓ Réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de l'insécurité alimentaire en Haïti d'ici l'horizon 2015 et de 100 % en 2025.
- ✓ Atteindre une croissance de 5% au niveau du secteur agricole, comme pilier prioritaire de la sécurité alimentaire, jusqu'à l'horizon 2020, soit une augmentation de 80% de la valeur ajoutée du secteur agricole.
- ✓ Atteindre une augmentation de revenu de 3% annuel par exploitant agricole
- ✓ Améliorer l'état de santé et de nutrition de la population Haïtienne, particulièrement des groupes vulnérables, la nutrition étant considérée comme le deuxième pilier prioritaire de la sécurité alimentaire.

2.3.-Objectifs de développement du PNSAN

2.3.1.-Objectif général du PNSAN

L'objectif général du PNSAN est d'éliminer d'ici l'horizon 2025 l'insécurité alimentaire au niveau de la population Haïtienne en concrétisant le droit à l'alimentation, à travers une orientation convergente de tous les partenaires et acteurs internationaux, nationaux et locaux impliqués dans la production, la distribution et l'utilisation d'aliments. En d'autres termes il s'agit d'améliorer l'intégration et la coordination des politiques alimentaires et des stratégies permettant la réalisation du droit à l'alimentation, tel que défini dans le DSNCRP pour la sécurité alimentaire, comme politique à la fois spécifique et transversale.

2.3.2.-Objectifs spécifiques du PNSAN

- 1) Promouvoir une agriculture et une pêche productives, diversifiées et respectueuses de l'environnement en vue d'assurer la disponibilité de produits alimentaires de qualité sur une base constante pour satisfaire à 80% les besoins de la population haïtienne. Cet objectif s'inscrit dans le cadre de la politique de relance du secteur agricole 2008-2020 qui se propose de moderniser le secteur agricole et les activités économiques rurales pour améliorer les conditions de vie des populations concernées.
- 2) Accroître l'offre scolaire et l'éducation nutritionnelle de la population pour une amélioration de la Sécurité Alimentaire. Cet objectif rejoint l'objectif défini dans le Plan National de Nutrition qui vise à améliorer l'état de santé et de nutrition de la population haïtienne, particulièrement des groupes vulnérables pour les prochaines années.
- 3) Augmenter les revenus et le pouvoir d'achat des ménages à travers des investissements productifs et la création d'emplois durables en vue d'améliorer l'accès des ménages les plus pauvres aux produits alimentaires essentiels ainsi qu'aux services sociaux de base
- 4) Renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires au profit des populations pour la promotion d'un système de protection sociale et d'assurance pour les ménages pauvres, à travers la dynamisation de l'Observatoire National de la Sécurité Alimentaire, et l'établissement de partenariat entre le secteur privé et public et la société civile
- 5) Renforcer les mécanismes de coopération et d'échanges entre les partenaires impliqués dans la lutte pour la sécurité alimentaire en Haïti en vue de mieux canaliser leur expertise, leurs ressources et leurs connaissances au profit de la mise en œuvre du PNSAN.

2.4.-Résultats escomptés

- ✓ Le pays produit des biens alimentaires de qualité sur une base constante (le niveau de contribution de la production agricole dans la disponibilité alimentaire nationale évolue et passe de 40% à environ 80%, une diminution significative est observée au niveau des importations massives de produits alimentaires, l'aide alimentaire est mieux planifiée pour des périodes d'urgence, en cas de catastrophes naturelles) ;
- ✓ La sécurité alimentaire des ménages est améliorée (suite à une amélioration de l'utilisation biologique des aliments, un partenariat efficace des secteurs santé et éducation, la malnutrition protéico-calorique est résorbée, les déficiences en fer, iode, vitamine A sont éliminées).
- ✓ L'Agriculture satisfait à 80% les besoins alimentaires de base de la population (ayant accès à des produits de qualité, suite à l'augmentation de ses revenus, et de son pouvoir

d'achat, le pourcentage de la population en situation de sécurité alimentaire augmente considérablement, et passe de 30% à environ 80-90%, l'espérance de vie a augmenté et passe de 55 à environ 65 ans)

- ✓ Les crises alimentaires sont « mitigées/dépassées » (car la protection sociale de la population est renforcée, les groupes des personnes vulnérables diminuent et ont accès aux services sociaux de base, le niveau de pauvreté a diminué).
- ✓ Les interventions du PNSAN sont performantes suite à un système de coordination efficace (les ressources sont rationnellement gérées).
- ✓ Finalement, le droit à l'alimentation est respecté au profit de la population entière (les instances étatiques et le secteur privé sont mobilisés sur ce sujet, la population vulnérable est mieux encadrée et se sent beaucoup plus intégrée dans la dynamique de développement socio-économique du pays).

2.5.-Indicateurs de résultats

- ✓ % de la population haïtienne vivant en sécurité alimentaire adéquate et stable
- ✓ % de contribution de la production agricole dans la disponibilité alimentaire nationale
- ✓ % de produits alimentaires importés dans la disponibilité alimentaire nationale
- ✓ % de l'aide alimentaire recue dans la disponibilité alimentaire nationale
- ✓ % de malnutrition protéico-calorique des enfants de moins de 5 ans
- ✓ % d'augmentation de revenu des ménages
- ✓ % d'augmentation de revenus des ménages monoparentaux féminins
- ✓ % mortalité infantile
- ✓ Espérance de vie des hommes
- ✓ Espérance de vie des femmes
- ✓ % de femmes enceintes anémiées

2.6.-Les orientations globales du PNSAN

La sécurité alimentaire étant indiscutablement liée à la relance économique globale, il ne saurait y avoir d'amélioration durable de la sécurité alimentaire sans une reprise économique réelle, seule à même d'assurer la création massive de revenus permettant d'améliorer à la fois la disponibilité en aliments, l'accès à ceux-ci et leur valorisation. C'est d'ailleurs cet aspect qui produira à court terme le plus d'impact sur la sécurité alimentaire. Il faut donc restaurer au plus vite la confiance des investisseurs et renforcer le dynamisme du secteur privé afin de relancer la production. Ceci suppose que soit respecté un ensemble de préalables portant sur la stabilité politique et sociale, la transparence juridique et administrative, la réhabilitation des investissements. Un ensemble de conditions doit donc être établi qui constituera la charpente sans laquelle une stratégie complète de sécurité alimentaire ne saurait prendre corps: protection nécessaire de la production nationale, fluidité du marché intérieur, stabilité et transparence pour

les investissements, décentralisation économique, administrative et fiscale, restructuration du cadre institutionnel, maîtrise de la croissance démographique.

Les politiques fiscales devront avoir une valeur incitative pour les producteurs nationaux. La relance de la production nationale passe nécessairement par une protection nécessaire des producteurs nationaux vis-à-vis de la concurrence du marché mondial ; cette protection doit s'inscrire dans le cadre des accords internationaux en vigueur ou en cours de négociation (FMI, BM, Organisation Internationale du Commerce). Les marges de manœuvre correspondantes doivent être identifiées ; si une politique de taxation de certaines importations est envisageable, alors elle permettra de dégager des ressources supplémentaires qui pourront être affectées à certains volets de la politique de sécurité alimentaire, en particulier l'appui à la création d'emplois en milieu urbain et en milieu rural. La mise en place de tarifs douaniers doit s'accompagner d'un renforcement de ces services.

Enfin, toute protection de la production nationale devra s'intégrer dans un ensemble de mesures visant une relance réelle de l'agriculture.

• **Protection face à la concurrence Internationale**

Compte tenu du contexte national (faibles ressources en devises, importance de la population rurale), l'amélioration de la disponibilité doit passer par un accroissement de la production nationale; il est vrai que dans un premier temps, la relance de l'économie devrait nous permettre de disposer des ressources nécessaires pour combler peu à peu la brèche entre nos besoins et les ressources alimentaires disponibles. L'octroi de subvention et aux producteurs et l'adoption de mesures incitatives doivent être envisagées. D'autres mesures incitatives pour encourager les cadres à travailler au profit du développement des communautés rurales, d'une part, et de faciliter l'intégration des jeunes dans la fonction publique, d'autre part, devront s'inscrire dans la ligne des priorités des Responsables de l'Etat. Dans ce contexte la révision de la loi sur la fonction publique et la décentralisation sera de grande importance.

• **Fluidité du marché Intérieur**

Si le marché intérieur doit être protégé, il doit rester extrêmement fluide; ceci suppose en particulier la disparition des monopoles, le désenclavement des zones reculées, la promotion de systèmes de crédit à la commercialisation adaptés, et l'appui au commerce informel.

• **Stabilité et transparence pour les investissements**

La promotion des investissements passe par la consolidation d'un cadre légal transparent (fiscalité, législation du travail) pour permettre aux entrepreneurs de prendre des décisions rationnelles; par ailleurs, il est nécessaire de garantir un environnement stable pour faciliter la relance de l'investissement. Les politiques sectorielles doivent être fixées et continues afin d'en limiter les incessantes fluctuations.

• **Décentralisation et déconcentration économique, administrative et fiscale**

La décentralisation doit être à la fois administrative (déconcentration des services de l'Etat), fiscale (capacité des collectivités locales à disposer de leurs ressources propres) et économique (développement des investissements en dehors de la capitale) ; ceci passe par la création d'emplois, la réhabilitation d'infrastructures, l'habilitation de ports et l'ouverture de parcs industriels. Ce processus de décentralisation devra exploiter le nouveau contexte de

déplacement massif volontaire de la population de la zone métropolitaine de Port-au-Prince vers les zones rurales du pays après le séisme du 12 janvier 2010. La rétention d'une partie de ces déplacés au profit du développement local des communautés est une option à envisager par les responsables de l'Etat. Ainsi la reconversion aux activités agricoles d'une partie de cette main-d'œuvre à travers la subvention d'intrants et outils agricoles, la création d'emplois temporaires et durables, l'aménagement de l'habitat rural, l'augmentation de l'offre scolaire, etc est un pas important vers ce processus de déconcentration, intermédiaire obligé de la décentralisation.

• **Restructuration du cadre institutionnel**

Le cadre institutionnel de l'action des pouvoirs publics doit être restructuré dans l'objectif, d'une part, de rationaliser l'exécution des fonctions normatives, d'orientation et de suivi-évaluation de l'Etat, et d'autre part, de faciliter les processus de concertation avec la société civile.

2.6.1 Principes directeurs du PNSAN

Les principes qui ont guidé l'actualisation du PNSAN se sont inspirés certes des instruments internationaux relatifs à la sécurité alimentaire. Toutefois le processus d'élaboration du PNSAN a pris en compte les réalités et préoccupations nationales relevées et traduites dans les divers documents consultés, surtout ceux produits par la CNSA et ses divers partenaires.

- L'articulation et l'amélioration de la sécurité alimentaire par rapport aux intérêts de la République d'Haïti

La sécurité alimentaire doit être considérée comme un système en situation de constants réajustements pour maintenir son équilibre et pour produire les résultats escomptés. Elle fait appel à des mesures administratives et techniques, la définition d'une politique publique sociale appropriée, une vision sociale avancée, démocratique et citoyenne, qui participe également d'une idéologie hautement humaine. Les aspects suivants doivent être pris en considération.

- (1) Le redressement et le renforcement des appareils de l'Etat qui doivent agir sur la Sécurité Alimentaire.
- (2) Le développement durable
- (3) La défense des droits économiques et sociaux de la population haïtienne
- (4) Un partenariat égalitaire de la coopération internationale avec Haïti
- (5) La participation de la société civile haïtienne et du secteur privé
- (6) La lutte contre la corruption

Pour accroître la pertinence et l'impact de l'ensemble des actions de Sécurité alimentaire de la République d'Haïti, il convient d'identifier les priorités, de les hiérarchiser et de les rendre opérationnelles. En conséquence, la société civile haïtienne, le secteur privé et les partenaires d'Haïti seront invités à intervenir en fonction de leurs avantages comparatifs et de la plus value qu'ils sont en mesure d'apporter

• **Le Droit à l'Alimentation**

Le droit fondamental à l'alimentation est reconnu dans plusieurs instruments internationaux du droit international dont le Pacte International Relatif aux Droits Sociaux, Politiques et

Economiques des Peuples. Au paragraphe 1 de l'article 11 dudit pacte, les Etats reconnaissent « le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour assurer pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et un logement suffisants, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence ». Dans le paragraphe 2, ils reconnaissent que des mesures peuvent être prises pour assurer « le droit fondamental...d'être à l'abri de la faim et de la malnutrition ». Ce principe s'applique donc sans aucune discrimination à toute personne prise individuellement ou dans le cadre d'un ménage

✓ **La souveraineté alimentaire**

A côté du respect du droit à l'alimentation le PNSAN repose également sur la capacité du pays à reconquérir et consolider sa souveraineté alimentaire. Ceci passe par une prise en charge de la production nationale englobant les efforts de tous les secteurs impliqués dans le processus de la sécurité alimentaire. La stratégie alimentaire doit privilégier d'abord une production des aliments de base afin d'assurer l'alimentation de la population haïtienne. Elle valorisera ensuite les cultures de rente à haute valeur ajoutée permettant aux producteurs et productrices paysans d'acheter sur le marché les produits non agricoles et au pays d'augmenter les exportations agricoles. L'application de ces politiques publiques de SA requiert que l'Etat Haïtien intervienne dans l'appui à la production alimentaire nationale et dans le contrôle des prix avec un double objectif : garantir l'autosuffisance alimentaire nationale et assurer un aliment 'le meilleur marché possible' au consommateur. Dans ce contexte, l'Etat Haïtien devra faire de la protection sociale des familles une priorité.

• **L'approche participative**

La nécessité de prendre en compte les préoccupations des populations les plus démunies et les plus défavorisées, les producteurs, les femmes, les jeunes et les ruraux sans terre, a guidé le processus de formulation dans le choix de la stratégie d'implication des principaux acteurs concernés par l'insécurité alimentaire. Ceci explique en effet l'approche de la planification à la base qui a consisté en l'identification par les populations elles-mêmes des zones et groupes vulnérables, le relevé des contraintes et obstacles à la disponibilité et à l'utilisation correcte des aliments. Ceci a d'ailleurs constitué l'objectif et l'approche des concertations communales et départementales où une place prépondérante a été accordée aux divers acteurs à la base de la sécurité alimentaire dont les femmes, les producteurs, les services techniques et la société civile.

• **La capitalisation des acquis et expériences**

Haïti a eu des expériences multiples dans la promotion de la sécurité alimentaire depuis longtemps. Toutefois, aucune revue n'a été faite sur la capitalisation des acquis et des expériences passées. Le présent PNSAN en a fait une préoccupation, vite traduite en principe directeur. A cet effet, on s'est basé sur l'ensemble des expériences réalisées et en cours dans le pays et l'ensemble des documents qui s'y réfèrent. Cette revue de littérature, conduite par une équipe de consultants nationaux, a permis de (i) mieux tirer profit des leçons apprises en matière de sécurité alimentaire ; (ii) mettre en exergue les acquis à capitaliser et à valoriser.

• **Le caractère multidimensionnel et multisectoriel de la Sécurité Alimentaire**

La notion de sécurité alimentaire a un caractère multidimensionnel, prenant en compte la disponibilité spatio-temporelle des productions agricoles, l'accessibilité des productions

agricoles à tous, l'équilibre nutritionnel et la qualité de l'alimentation, la recherche de la stabilité des aliments et la gestion durable des ressources naturelles comme instruments de lutte contre la pauvreté.

Dans l'élaboration du PNSAN, la mise en place du comité de pilotage composé des représentants des ministères, de la société civile, des institutions nationales, reflète le caractère multisectoriel de la Sécurité alimentaire. Ce principe qui a guidé la constitution du Comité de pilotage se traduit aussi sur le terrain par l'implication de tous les acteurs au cours des concertations aux niveaux national et décentralisé.

✓ **La régularisation de la croissance démographique**

La planification démographique est un facteur important à contrôler dans la mise en œuvre de toute politique de sécurité alimentaire, et par conséquent dans le cadre de la matérialisation du PNSAN. La population haïtienne se chiffre à 9.923.243 d'habitants en 2009, selon les projections de la population établies par l'IHSI et le CELADE, avec un rythme de croissance annuel de 1.6%. Les femmes en âge de procréer représentent 26% de la population générale avec un indice de fécondité de 4 enfants par femme. Dans ce contexte, la recherche d'adéquation et d'équilibre entre la croissance démographique, la croissance économique et la mouvance de la production agricole est un défi à lever par le gouvernement haïtien.

✓ **L'égalité entre l'homme et la Femme (EFH)**

La sécurité alimentaire étant un attribut de toute la population, les actions envisagées en amont et en aval devront mobiliser les hommes comme les femmes.

• **La recherche de passerelles entre les stratégies et politiques**

L'insécurité alimentaire est étroitement liée à la pauvreté et à la dégradation des conditions de vie et de l'environnement. En d'autres termes, elle implique tous les autres secteurs du développement économiques d'un pays. Pour faire face à ces défis, le Gouvernement d'Haïti a élaboré et adopté des documents stratégiques qui ont servi de référence dans l'actualisation du PNSAN. Il s'agit entre autres, de la Stratégie Nationale de développement basée sur les OMD, le DSNCRP adopté en 2007 et le document de politique de relance du secteur Agricole (version mai 2008). Tous ces documents et stratégies définissent des axes et orientations stratégiques d'intervention qui incluent la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition. Dans l'actualisation PNSAN, la définition des axes stratégiques d'intervention a pris en compte ceux définis dans les documents précités.

2.6.2.-Sécurité Alimentaire : Mécanismes de répartition et de redistribution

Il s'agit d'élever le revenu moyen des haïtiens et réduire au minimum le nombre de familles vivant en situation d'insécurité alimentaire chronique et transitoire. La stratégie doit allier croissance et redistribution de façon à rendre plus équitable la répartition du revenu et à réduire drastiquement l'incidence de l'insécurité alimentaire chronique. La redistribution de produit additionnel créée et la réduction du nombre de personne vivant au dessous du seuil de pauvreté, permettront de soutenir une démarche globale relativement forte et de stimuler l'offre de biens et services locaux.

Il en découle que l'objectif fixé réclame à la fois la levée des contraintes affectant les secteurs nationaux de production alimentaires tournés vers le marché local, et la dynamisation des secteurs orientés vers l'exportation. Seule une croissance rapide des exportations peut assurer un niveau adéquat d'importations de matières premières, de biens d'équipement et de ressources énergétiques compatibles sans une dépendance exagérée des flux de capitaux provenant de l'étranger.

Sur le plan des mécanismes de répartition, l'on peut avancer quelques propositions :

- Orienter la politique d'investissement vers les emplois productifs avec des activités intensives en main-d'œuvre ce qui devrait modifier la répartition fonctionnelle du revenu en faveur du travail.
- Sécuriser les petits paysans propriétaires, déclarer d'intérêts publics toutes les terres cultivables non exploitées, Donner le titre de propriétaire à tout fermier qui exploite la terre depuis deux décennies, établir les mécanismes de dépenses des paysans fermiers ou locataires vis-à-vis des propriétaires. La garantie d'un certain nombre de droits, notamment en termes de durée du bail, permettrait une efficience accrue de l'agriculteur non propriétaire et une amélioration de ces revenus.
- Entreprendre des projets de fermes agricoles sur toutes les terres agricoles de l'état haïtien.
- Faciliter l'accès à la propriété foncière aux couches pauvres de la population dans les agglomérations rurales dans le but de libérer les terres cultivables, soit sous forme de logements sociaux ou de terrains vides viabilisés. Les modalités devraient être étudiées avec minutie.
- Créer des institutions et mécanismes de crédit tant en milieu ruraux qu'urbain de façon à atténuer l'effet des prêts usuriers sur les réserves des catégories de population à revenus faibles.

Sur le plan des mécanismes de redistribution, l'Etat pour assurer les sorties de pauvreté des populations victimes de l'insécurité alimentaire chronique et transitoire pourrait s'engager à :

- Augmenter substantiellement le budget alloué (12 à 15%) au secteur agricole par rapport au budget annuel global du pays, mieux répartir les budgets de fonctionnement et d'investissement dans le secteur agricole et dans les dépenses sociales (éducation, santé, protection sociale).
- Réinvestir une part substantielle des profits des entreprises publiques de production de services collectifs dans des activités économiquement et socialement rentables en sus une extension et d'une amélioration qualitative des services offerts à la communauté par ses entreprises publiques.
- Subventionner systématiquement les intrants pour la production de cultures alimentaires bénéficiant de subvention dans les pays étrangers.
- Mener une politique anti-inflationniste et garantir ainsi le pouvoir d'achat des citoyens, dont les salaires méritent un ajustement de départ à la hausse.
- Entamer une politique tendant à éliminer les monopoles de distribution de produits de première nécessité.
- Assurer la scolarisation primaire de tous les enfants et jeunes exclus du système éducatif haïtiens, en particulier dans le milieu rural et les zones périurbaines marginalisées.

- Donner une formation techno productive adéquate à la population active pour les filières agricoles porteuses et les secteurs créateurs d'emploi.
- Mettre des centres de santé offrant les services de qualité à la population pauvre.
- Reformuler et élargir en testant des approches originales, le système rachitique de protection sociale.
- Augmenter la participation des catégories de population à revenus élevés au financement des dépenses nationales et locales en appliquant de façon stricte les lois relatives à l'impôt sur le revenu et à l'impôt sur la propriété bâtie en Haïti.

2.7.- Les Options Stratégiques du PNSAN: Centrale et Sectorielles

Le PNSAN, étant un outil de cohérence et d'intégration des interventions, et un cadre de référence validé et officialisé définissant les grandes lignes d'une politique de sécurité alimentaire appropriée et réaliste, constitue un cadre rationnel, dans lequel les différents programmes, interventions et projets sont conçus et s'insèrent de façon coordonnée. Vue sous cet angle, la stratégie centrale du PNSAN repose sur un ensemble de mécanismes dont le respect et la mise en application généreront un réel renforcement de la Sécurité Alimentaire.

Ces mécanismes sont de quatre types :

- 1) Une cohérence et une harmonisation des politiques sectorielles pour un renforcement réel de la sécurité alimentaire des ménages Haïtiens;
- 2) L'établissement de mécanismes transversaux facilitant et opérationnalisant cette synergie;
- 3) L'établissement des décisions sur une parfaite connaissance et compréhension de la situation et en y associant tous les acteurs en une approche participative réelle;
- 4) La coordination des interventions et l'inscription de celles-ci dans une perspective tant structurelle que conjoncturelle et en une complémentarité entre les niveaux central et local.

Les options stratégiques sont réparties en deux groupes : option centrale et options sectorielles

2.7.1.-Stratégie Centrale

Les stratégies alimentaires seraient définies à deux niveaux :

A.- Une approche de sécurisation alimentaire adressée aux petits et moyens producteurs et productrices en vue de la promotion d'une agriculture familiale durable et la garantie de l'auto suffisance familiale dans le but d'augmenter les ressources productives, les revenus, les excédents au niveau de l'agriculture familiale

B.- Une approche d'intensification des productions vivrières en mettant en place des projets de fermes et des entreprises rurales sur les terres agricoles de l'état haïtien et les terres à haut potentiel agricole avec l'objectif d'un accroissement soutenu de la production agricole de façon à atteindre l'autosuffisance à l'échelle nationale pour tous les produits alimentaires de consommation de masse. A partir de cette stratégie favoriser l'émergence d'une agriculture qui approvisionne les marchés urbains en faisant baisser les importations.

L'approche de sécurisation alimentaire permettra de faire face à la crise alimentaire en aidant les paysans- éleveurs, les pêcheurs à augmenter leur capital en constante diminution (vente de terre et de bétail) afin de conférer aux ménages ruraux une meilleure assise économique et sociale. La priorité est tout d'abord de sécuriser les ressources naturelles ainsi que la production de subsistance en créant des surplus et des revenus afin d'assurer la contribution de l'agriculture familiale dans la diversification de l'économie haïtienne. Des choix clairs seront faits quant à l'utilisation relative des mornes et des plaines et quant aux combinaisons des cultures dans chaque zone écologique, tout ceci devant être établi dans le cadre d'un plan rationnel d'aménagement du territoire. Les filières vivrières seront valorisées dans les plaines. Et dans les mornes la promotion des cultures vivrières à partir des espèces qui régénèrent la terre et les activités intenses de reboisement avec emphase sur les cultures de rente à hautes valeurs ajoutées, durables et protectrices de l'environnement (cultures anti érosives).

Les résultats escomptés sont :

- Répartition plus égalitaire des moyens de production entre la petite- moyenne exploitation vis-à-vis de la grande propriété
- Augmentation du taux d'excédent de l'agriculture familiale de 35 puis 60% afin de garantir aux ménages ruraux l'accès au marché pour les produits non agricoles.
- Augmentation de la part de l'agriculture familiale dans les cultures de rente et d'exportations de 30% (mangues, avocats, café, cacao, noix, miel, djondjon, pois congo....)
- Positionnement de l'agriculture familiale haïtienne sur le marché mondial en tant qu'agriculture biologique en faisant l'effort pour développer des éco labels. (Pas d'utilisation d'engrais chimiques)

L'approche d'intensification des productions vivrières aidera Haïti à faire face au changement défavorable dans l'offre de biens alimentaires (chômage, hausse des prix, détérioration des termes de l'échange). Les filières agricoles stratégiques en vue de la consommation de masse seront cultivés: la riz, le maïs, la banane, la volaille, les œufs, l'élevage bovin, le lait...., avec l'objectif de produire au maximum à un coût minimum. Les fermes et entreprises rurales absorberont une bonne partie de la main d'œuvre en milieu rural constituée de paysans vivant à 80- 90% de l'autosubsistance. Les travailleurs sur les fermes bénéficieront des avantages sociaux tels que logements, formation professionnelle, éducation gratuite de leurs enfants, prime d'éloignement...ect. Ils recevront un quota de production alimentaire afin de pouvoir nourrir leur famille. Des possibilités leur seront offertes de travailler sous forme de coopératives ou bien de syndicats paysans. Les fermes et les entreprises rurales seront gérées à partir de contrat de gestion à des staffs qui ont démontré les compétences requises.

Les résultats escomptés sont :

- Répartition moins inégale de la nourriture
- Intensification de la production vivrière afin de pouvoir alimenter la population haïtienne particulièrement celles des villes
- Production assurée à moindre coût afin d'obtenir des prix de productions agricoles qui restent compatibles avec le pouvoir d'achat de la population en milieu urbain.

Cette stratégie centrale serait renforcée par une articulation des secteurs productifs et les marchés afin de relever les revenus et le niveau de vie des ménages ruraux et urbains, par une politique et des mesures en vue de diversifier l'économie rurale haïtienne et d'augmenter les revenus en dehors du secteur agricole, et enfin par des mesures relatives à la santé nutritionnelle (panier de la ménagère, eau potable, éducation nutritionnelle, santé communautaire, etc).

Tableau 10 : Matrice stratégique générale de sécurité alimentaire

Piliers de la Sécurité Alimentaire	Manifestations Générales	Défis majeurs à lever	Lignes d'actions stratégiques proposées	Secteurs impliqués	Entités de Pilotage
Disponibilité de Produits Alimentaires dans le pays.	Produits agricoles locaux vivriers pour assurer l'alimentation de la population insuffisants (43.9%)	-Renforcement de l'encadrement des exploitants/es agricoles -Augmentation des investissements dans le secteur agricole	-Dynamiser et formaliser le système recherche et de vulgarisation agricole -Mettre en place un système d'incitation (subvention, assurance, exonération de taxes) pour encourager l'investissement dans le secteur agricole	MARNDR, Ministère de l'Economie et des Finances	<i>MARNDR</i>
	Dépendance alimentaire du pays par rapport aux importations de biens alimentaires (50.55%) et de l'aide alimentaire internationale (5.55%) visible	Augmentation de la production agricole nationale	Dynamiser la production agricole familiale à des fins d'auto-consommation et d'approvisionnement des populations des villes, et d'exportation. -Valoriser les terres agricoles du domaine de l'Etat -Retrait du secteur agricole de la libéralisation	MARNDR, MEF, MDE, les ONGs	<i>MARNDR</i>
	Environnement physique des bassins versants du pays profondément dégradé				
	L'activité agricole progressivement abandonnée par la population au profit de l'exode rural et des activités non-agricoles.	Freiner progressivement le processus d'abandon de l'activité agricole	Encourager les producteurs/trices agricoles par un système d'encadrement de proximité et d'incitation à la production		
Accès aux Produits Alimentaires	Accès de la population aux produits alimentaires de base en constante régression	Réduction du nombre de ménages pauvres en situation d'insécurité alimentaire	Créer des emplois productifs au profit de la population vulnérable	MARNDR, TPTC, MDE, MICT, MAST	<i>GOH</i>
	Prix des produits alimentaires de base en	Amélioration de disponibilité des	-Etablir des centres de stockage de produits	MARNDR, MAST	<i>MARNDR</i>

Piliers de la Sécurité Alimentaire	Manifestations Générales	Défis majeurs à lever	Lignes d'actions stratégiques proposées	Secteurs impliqués	Entités de Pilotage
	situation de hausse constante	produits alimentaires de base	alimentaires dans les régions -Mettre en place un système de subvention alimentaire pour les ménages pauvres		
Stabilité de la Production Alimentaire	Production agricole nationale saisonnière s'échelonnant en général sur deux périodes (une grande et une petite) de l'année.	Garantir une production soutenue pendant toute l'année	-Diversifier les cultures en introduisant des variétés contre-saison -Etablir des infrastructures de stockage de produits céréaliers	MARNDR, MAST, MICT, Les ONGs	MARNDR
	Catastrophes naturelles et chocs climatiques dévastateurs de productions agricoles	Mitiger les crises alimentaires provoquées par les catastrophes naturelles et les chocs climatiques	Mettre en place des réserves alimentaires à travers des infrastructures de stockage et de conservation adéquates de produits agricoles		
Qualité des produits alimentaires	-La santé des consommateurs n'est pas toujours protégée par une alimentation saine. -Les aliments ne sont pas toujours pas toujours de bonne qualité.	-Assurer la protection nutritionnelle des consommateurs	-Régulation et normalisation des aliments -Formation des producteurs et des consommateurs -Contrôle de la qualité des aliments par les Ministères du Commerce et de la Santé Publique -Promotion d'une alimentation convenable (équilibrée) durant le cycle de vie -Amélioration qualitative de la sécurité alimentaire des ménages -Préservation des qualités nutritives et de l'innocuité des aliments.	MARNDR, MSPP, Ministère du Commerce et de l'Industrie	MSPP

2.7.2.-Les Orientations Stratégiques

En plus de ces mécanismes d'ordre général, la stratégie du PNSAN s'alimentera également à partir d'autres niveaux de réflexion et d'analyse sur le diagnostic et l'opérationnalisation des axes sectoriels liés à la sécurité alimentaire.

Cette analyse a conduit à un ensemble de matrices de pré-cadrage permettant de mettre en exergue les défis majeurs à lever et les lignes d'action stratégiques prioritaires pouvant servir de leviers d'amélioration de la sécurité alimentaire au niveau de chacun des axes initialement identifiés. Ces lignes d'action stratégiques identifiées ne sont pas considérées comme exhaustives, elles seront complétées au besoin, au cours de la mise en œuvre du PNSAN, par d'autres actions stratégiques définies dans les politiques sectorielles publiques déjà élaborées.

a) Agriculture et Environnement

Les lignes d'action stratégiques définies pour l'Agriculture et l'environnement, dans la mise en œuvre du PNSAN, rencontrent un ensemble d'options qui s'inscrivent dans la stratégie du MARNDR pour moderniser le secteur agricole, comme vecteur de croissance, afin que celui-ci puisse répondre à une production accrue pendant la période 2008-2020. Au nombre de ces options on retrouve entre'autres :i) la promotion d'une agriculture durable et d'une meilleure gestion du foncier ; ii) la relance de la production alimentaire de base ; iii) la modernisation des infrastructures rurales ; iv) la promotion de la pêche et de l'aquaculture ; v) la promotion ds filières agro-alimentaires ; vi) la redynamisation des structures d'appui à la production agricole.;

Les lignes stratégiques du PNSAN, dans le cadre du secteur agricole, obéissent également aux impératifs de l'actuel gouvernement Haitien dans ses engagements à la lutte pour la réduction de la pauvreté dans le pays, dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire de façon durable. Le prochain tableau explicite de manière plus approfondie le cheminement stratégique de l'agriculture et de l'environnement dans leur contribution à la sécurité alimentaire pour les années à venir.

Tableau 11 : Matrice stratégique de « Agriculture et Environnement »

Défis prioritaires	Lignes d'action stratégique	Instances de concernées	Entité de Pilotage
<i>Augmenter la production agricole des ménages</i>	Développement de la production végétale, animale et halieutique (matériels, intrants, irrigation, appui technique, promotion de filières économiques, commercialisation, etc)	MARNDR, Partenaires internationaux, ONGs, Associations locales, Secteur privé	<i>MARNDR</i>
<i>Améliorer l'accès des ménages à la terre</i>	Sécurisation du foncier et utilisation optimale des terres cultivables	MARNDR, INARA, associations locales, partenaires internationaux	<i>INARA</i>
<i>Renforcer l'encadrement des producteurs et productrices agricoles</i>	Renforcement des capacités techniques et de gestion des systèmes de production des grandes et petites exploitations	MARNDR, ses partenaires et les ONG	<i>Tous</i>
<i>Protéger les bassins-versants</i>	<i>Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement (bassins versants, énergies renouvelables)</i>	<i>MARNDR, Ministère de l'Environnement, ONGs, Partenaires internationaux</i>	<i>MARNDR et MDE</i>

b) Santé et Nutrition

La matrice suivante assure l'articulation entre le DSNCRP 2008-2012, cadre de mobilisation de fonds publics, la Politique Nutritionnelle de la famille du MSPP en processus de révision et les contraintes identifiées dans l'axe nutrition ayant une incidence majeure sur l'atteinte de la sécurité alimentaire en Haïti. Compte tenu du poids de l'efficacité nutritionnelle (environ 50%) dans la concrétisation de la sécurité alimentaire, la stratégie proposée met un accent particulier sur la mise en place d'une agriculture de santé publique, l'éducation nutritionnelle et la nécessité d'un partenariat Education-Santé pour l'intégration de celle-ci dans le curriculum éducatif à tous les niveaux, et le renforcement des capacités des ménages à prendre en charge leur santé et leur revenu.

Parallèlement, le MSPP à travers sa « Politique Nationale de Nutrition » révisée poursuivra dans les prochaines années l'objectif général d'améliorer -par une alimentation optimale- la croissance, le développement et l'état nutritionnel des groupes vulnérables, plus spécialement le nourrisson et le jeune enfant, ainsi que celui de la population d'une façon générale. En liaison directe avec la sécurité alimentaire, cette politique se propose de manière spécifique d'augmenter de 50% les capacités des ménages de prendre en charge leur santé et leur niveau de sécurité alimentaire par l'éducation. Elle se propose également d'augmenter la capacité du MSPP dans la coordination des stratégies et activités influant sur l'état nutritionnel de la population et qui sont exécutées par les différents acteurs: bailleurs, ONGs, organismes caritatifs etc. Dans ce contexte, la Politique Nationale prévoit la mise en œuvre de sept axes stratégiques : i) la protection nutritionnelle de la famille ; ii) la prévention et la lutte contre les carences en micro-nutriments ; iii) la prévention de la malnutrition ; iv) la prise en charge nutritionnelle ; v) la prise en charge des maladies chroniques liées à la malnutrition ; vi) la prévention des maladies liées à la nutrition et à l'environnement ; vii) la coordination intra et interministérielle et intersectorielle.

Tableau 12 : Matrice stratégique de « Santé et Nutrition »

<i>Défis prioritaires</i>	<i>Lignes d'action stratégique</i>	<i>Instances concernées</i>	<i>Entité de pilotage</i>
<i>-Rapprocher les indicateurs socio-sanitaires et nutritionnels au niveau de ceux de la région latino-caribéenne.</i>	-Amélioration des conditions socio-économiques et environnementales de la population -Création d'emplois durables -Contrôle de la croissance de la population	Instances nationales et partenaires internationaux	<i>Gouvernement Haïtien</i>
Augmenter les capacités des ménages à prendre en charge leur santé et leur niveau de sécurité alimentaire par l'éducation.	Assurer la protection nutritionnelle de la famille à travers -la promotion d'une alimentation convenable (équilibrée) durant le cycle de vie -L'amélioration qualitative de la sécurité alimentaire des ménages -La préservation des qualités nutritives et de l'innocuité des aliments.	Instances nationales et partenaires internationaux	<i>MSPP</i>

	Les points de vie importants sur lesquelles cette stratégie nutritionnelle se concentre sont la grossesse, l'allaitement et la période infantile (0-6 mois), l'enfance préscolaire (6 à 59 mois), l'enfance scolaire (5 à 12 ans), l'adolescence (13 à 19 ans), les adultes (20 à 64 ans), les personnes âgées (65 ans et plus)		
Réduire les carences en micronutriments essentiels, en se concentrant sur le fer, l'acide folique, le zinc, l'iode et la vitamine A, particulièrement chez les enfants de moins de 24 mois, et les femmes enceintes et allaitantes.	<p>Promouvoir la prévention et lutte contre les carences en micronutriments à travers</p> <ul style="list-style-type: none"> -La redynamisation de la couverture des systèmes de distribution des micronutriments à travers du personnel communautaire. -L'extension de la commercialisation du sel iode et de la mise en place de mécanismes devant aboutir à la fortification de la farine (Moulin d'Haïti S.A.) et du sucre. -L'extension de la commercialisation du sel iodé à partir de l'approche communautaire (club des mères) -Renforcement de la supplémentation en micronutriments pour augmenter la couverture aux groupes cibles -Fortification des aliments -Semaine de Santé de l'enfant 	Les partenaires nationaux et internationaux impliqués dans le secteur santé en Haïti	MSPP
<i>Augmenter l'approvisionnement en eau potable de la population</i>	Renforcement des programmes d'assainissement	MARNDR, CAMEP, MSPP, ONG,	CAMEP
<p><i>-Augmenter la capacité du MSPP dans la coordination des stratégies et activités influant sur l'état nutritionnel de la population et qui sont exécutées par les différents acteurs: bailleurs, ONGs, organismes caritatifs etc.</i></p> <p><i>-Dynamiser le cadre institutionnel pour la coordination et la mise en œuvre des interventions nutritionnelles</i></p>	<p><i>-Elaborer une législation et des normes relatives à la santé nutritionnelle et alimentaire</i></p> <p><i>-Faire le plaidoyer pour l'inclusion d'objectifs nutritionnels dans les politiques et programmes de développement</i></p> <p><i>-Développer des partenariats entre les secteurs public/privé qui interviennent dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition..</i></p>	GOH, Partenaires internationaux, ONGs	MSPP

c) Education

Parmi les différents paramètres intégrant le concept de sécurité alimentaire, l'augmentation du taux de scolarité des enfants et l'alphabétisation des adultes jouent un rôle de premier plan comme vecteurs de changement de comportement et de mentalité, pour une amélioration durable des conditions de vie des populations. Ainsi, dans le cadre d'une mise en œuvre efficace du PNSAN, le nœud de la stratégie au niveau du secteur éducatif demeure la priorité à une augmentation de l'offre scolaire et éducationnelle à tous les niveaux : école fondamentale, secondaire et professionnelle, et centres d'alphabétisation fonctionnelle. L'offre scolaire s'étendra également jusqu'au niveau des écoles moyennes d'agriculture pour renforcer les capacités des ressources humaines liées à la sécurité alimentaire. Cette stratégie rejoint l'objectif général défini pour le secteur 'éducatif dans le DSNCRP 2008-2012, à savoir réorganiser l'offre scolaire en faveur des élèves pauvres.

Tableau 13 : Matrice stratégique de « Educations »

Défis prioritaires	Lignes d'action stratégique	Instances concernées	Entité de pilotage
<i>Augmenter graduellement le porte-feuille de l'éducation</i>	Plaidoyer continu pour l'augmentation de l'allocation des ressources	MENFP, Parlement	<i>MENFP</i>
<i>Augmenter l'offre scolaire publique</i>	Promotion de l'éducation scolaire publique pour une plus grande couverture nationale	MNEFP, Partenaires internationaux,	<i>MENFP</i>
<i>Assurer une bonne distribution des services d'éducation</i>	Décentralisation continue de l'offre scolaire Vulgarisation de l'éducation nutritionnelle	MENFP, ONGs, Partenaires internationaux, Associations locales, secteur privé	<i>MENFP</i>
<i>Augmenter l'offre d'écoles professionnelles, techniques et agricoles en milieu rural</i>	<i>Continuité de la réforme de l'éducation au niveau professionnel</i>	<i>MENFP, MARNDR, MSPP, Partenaires internationaux, associations locales.</i>	<i>MENFP</i>

d) Crises Alimentaires et protection sociale

La stratégie proposée pour mitiger les effets des crises alimentaires et les conséquences d'une protection sociale inadéquate sont globalement l'amélioration des systèmes d'alerte précoce pour anticiper et prévenir les effets secondaires des chocs alimentaires et climatiques, d'une part, et d'autre part le renforcement des structures de protection sociale existantes pour venir en aide aux personnes appartenant aux groupes vulnérables. Ces mesures stratégiques peuvent jouer un rôle important dans la sécurité alimentaire des ménages en situation difficile, les handicapés et les personnes en troisième âge.

La réduction du processus de pauvreté et de l'insécurité alimentaire chez les huit millions d'Haitiens pourrait avancer par des actions au niveau macro-économique combinées avec

plusieurs politiques sociales : systèmes de pensions en milieu rural et urbain, systèmes d'assistance sociale, valorisation du salaire minimum, assurance/chômage, le tout combiné à une distribution massive de transfert de revenus. Tout cela a été possible grâce à la stabilité politique en cours, grâce aux efforts actuels pour le contrôle de l'inflation et d'autres indicateurs macro-économiques.

Tableau 14 :Matrice stratégique des Crises alimentaires

Défis prioritaires	Lignes d'action stratégique	Instances concernées	Entité de pilotage
<i>Mettre en place un système de prévention et de gestion des crises alimentaires efficace</i>	Amélioration des dispositifs de gestion des crises : alerte précoce, structures d'intervention.	MARNDR, Ministère des Affaires Sociales, MSPP	CNSA
<i>Renforcer les mécanismes de coordination et de suivi des programmes de gestion des crises</i>	Promotion de la coordination intersectorielle pour une bonne gestion des services et un meilleur taux de couverture des victimes	MARNDR, Ministère des Affaires Sociales, MSPP	CNSA
<i>Elargir la couverture de protection sociale aux groupes les plus vulnérables</i>	<i>Etablissement de filets de sécurité sociale aux groupes vulnérables</i>	<i>MARNDR, MSPP, Affaires Sociales, Ministère Intérieur, Partenaires internationaux</i>	<i>Affaires Sociales</i>

e) **Emploi, Coopératives et Services financiers**

La création d'emplois et l'accès aux services financiers sont des facteurs fondamentaux pour améliorer le pouvoir d'achat des gens et leur accès aux biens alimentaires de base. De ceci découle l'aspect durable de la sécurité alimentaire, puisque l'autonomie des ménages augmente, contrairement à la dépendance créée par l'aide alimentaire et la création de réserves alimentaires régionales pour des zones de faible production. .

Tableau 15 : Matrice stratégique de « Emploi, Coopératives et Services financiers »

Défis prioritaires	Lignes d'action stratégique	Instances concernées	Entité de pilotage
<i>Encourager l'investissement dans la production de biens et services</i>	-Amélioration des infrastructures de production propices aux investissements	GOH, Ministère Commerce, Secteur privé, Coopération internationale, Associations locales, jeunes investisseurs, ANACAPH	<i>Ministère Commerce, Centre de Facilitation des Investissements</i>
<i>Créer les conditions nécessaires à l'investissement local et étranger</i>	-Allègement fiscal à promouvoir -Infrastructures de base à mettre en place	GOH, Ministère Commerce, Secteur privé, Coopération internationale, Associations locales, jeunes investisseurs, ANACAPH	<i>Ministère Commerce, Centre de Facilitation des Investissements</i>
<i>Régulariser les conditions de fonctionnement des coopératives</i>	Cadre légal à renforcer	BRH, CNC,	CNC

Défis prioritaires	Lignes d'action stratégique	Instances concernées	Entité de pilotage
<i>Elargir le champ des services financiers au niveau des coopératives</i>	-Amélioration de l'offre et des conditions d'accès aux services financiers des coopératives -Création d'emplois para-agricoles en milieu rural -Amélioration de l'accès aux emplois durables	CNC, BRH, Les banques commerciales	<i>BRH</i>
<i>Etablir des filets de sécurité pour les investissements au niveau des coopératives</i>	-Création de garantie pour les coopératives	<i>CNC, BRH, Les banques commerciales</i>	<i>BRH</i>

f) Politiques Fiscales et Commerciales

La politique fiscale et commerciale nationale mérite d'être renforcée et adaptée aux besoins et aux réalités du pays. Il en ressortira un ensemble d'opportunités susceptibles d'influencer la croissance et le développement durable. Ainsi, les propositions stratégiques s'articuleront en priorité autour du renforcement de la compétitivité des entreprises locales et nationales dans le but de mieux positionner le pays sur l'échiquier économique régional et international. Il s'agira également d'encourager la production nationale à travers la mise en place de mesures incitatives des investissements nationaux et étrangers, dans le but de créer des emplois et de générer des revenus pour améliorer la qualité de vie de la population et par conséquent la sécurité alimentaire des ménages.

Tableau 16 :Matrice stratégique des « Politiques fiscales et commerciales »

Défis prioritaires	Lignes d'action stratégique	Instances concernées	Entité de pilotage
<i>Renforcer les capacités des acteurs économiques pour accéder aux marchés régionaux et internationaux</i>	Renforcement de la productivité et de la compétitivité des entreprises locales produisant pour les marchés local et externe.	Ministère Finances, Ministère Commerce, Partenaires internationaux	<i>Commerce Ministère</i>
<i>Définir des politiques et orientations appropriées pour renforcer le secteur commercial</i>			
<i>Adapter le système fiscal aux besoins de développement du pays</i>	Mise en place d'un système fiscal équitable pour inciter les investissements productifs	Ministère Finances, Ministère Commerce,	<i>Commerce Finances</i>
<i>Encourager la production nationale à travers une gestion rationnelle de la politique fiscale du pays</i>	-Retrait progressif du secteur agricole de la libéralisation - Définition de mesures tarifaires appropriées pour protéger la production agricole nationale		

g) La mise à profit de la contribution des axes sectoriels à la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire en Haïti est intimement liée à l'action conjuguée, complémentaire, inter-reliée, coordonnée de ces secteurs dans une approche convergente, pour la mise en œuvre d'un PNSAN orienté vers le respect d'un des droits fondamentaux de l'homme et de la femme Haïtiens, à savoir le droit à une alimentation saine et soutenue.

La stratégie du PNSAN s'inscrit dans le souci constant de contribuer à la convergence et à la coordination actions en faveur de la sécurité alimentaire. Le tableau suivant n'est qu'indicatif, et serait susceptible de servir d'orientation vers cette convergence et cette coordination. Il identifie de manière générale l'apport éventuel de chacun des axes sectoriels préalablement identifiés aux différents paramètres constituant la structure de la sécurité alimentaire :

Tableau 17: Contribution potentielle des axes sectoriels à la sécurité alimentaire

Structure de la sécurité alimentaire	Postes de contribution potentiels des axes sectoriels à la sécurité alimentaire						
	Agriculture	Environnement	Crises Alimentaires et protection sociale	Emploi, Coopératives et Services financiers	Politique fiscale et commerciale	Santé et Nutrition	Education
<i>Disponibilité de produits alimentaires</i>							
Production agricole nationale							
Importation de produits alimentaires							
Aide alimentaire recue							
<i>Accessibilité aux produits alimentaires</i>							
Création d'emplois durables							
Création d'emplois temporaires							
Génération de revenus agricoles							
Génération de revenus non agricoles							
Promotion de l'auto-suffisance familiale							

Structure de la sécurité alimentaire	Postes de contribution potentiels des axes sectoriels à la sécurité alimentaire						
	Agriculture	Environnement	Crises Alimentaires et protection sociale	Emploi, Coopératives et Services financiers	Politique fiscale et commerciale	Santé et Nutrition	Education
<i>Stabilité de la production</i>							
Restauration de l'environnement							
Régulation de la tenure foncière							
Encadrement technique des producteurs							
Promotion du crédit à la production							
Assistance/Incitation et subvention aux producteurs							
Recherche de marchés pour les produits							
Disponibilité d'infrastructures de stockage et de conservation adéquates							
<i>Qualité des produits alimentaires</i>							
Formation des producteurs et des consommateurs							
<i>Régulation et normalisation des aliments</i>							

La dimension quadrangulaire de la sécurité alimentaire (disponibilité, accessibilité, qualité et stabilité) fait ressortir l'importance de l'interdépendance et de la complémentarité des interventions au niveau des axes sectoriels. Par exemple, le problème de relance de la production agricole nationale ne peut être adressé de façon efficace en dehors d'une solution à la question agraire et sans penser à une restauration de l'environnement. Ainsi, les secteurs Agriculture et Environnement doivent définir des espaces de travail pour coordonner leurs actions en vue de

résoudre les problèmes transversaux communs comme la problématique du foncier, et prendre avantage des opportunités générales qu'offre l'environnement national et international afin de relancer la production agricole dans un environnement réhabilité.

Cet exemple pourrait être multiplié et évoqué pour plusieurs tandems de secteurs en concertation. Une gestion efficace des crises alimentaires et de la protection sociale, pilier de la sécurité alimentaire pour les groupes défavorisés, ne saurait être opérationnelle sans une approche concertée entre les ministères des Affaires Sociales, de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement, de la Planification et de la Coopération Externe. Le renforcement des aspects sanitaires et éducatifs liés à la bonne utilisation des aliments pour améliorer la sécurité alimentaire ne saurait générer de résultats positifs sans une mise en commun de l'expertise des ministères de la Santé Publique, de l'Education Nationale et de l'Agriculture.

h) La concrétisation du Droit à l'Alimentation comme finalité de la Politique de Sécurité Alimentaire en Haïti.

Le résultat final du PNSAN, étant le respect et l'application intégrale du droit à l'alimentation au profit de la population haïtienne en général et des groupes les plus vulnérables en particulier, sera atteint, comme précédemment démontré, à partir de l'interaction synergétique des six axes sectoriels développés à travers le PNSAN. Cependant, en plus des stratégies sectorielles ci-dessus élaborées, la réalisation du Droit à l'Alimentation en Haïti ne peut se faire sans un environnement légal approprié et des efforts spécifiques de la part des responsables du pays. La réalisation d'un droit humain implique généralement l'adoption d'un cadre légal de mise en œuvre et celle de politiques et programmes publics. Pour ce qui est de la concrétisation du droit à l'alimentation en Haïti, on observe d'une part, que ce droit est encore méconnu des populations et, d'autre part, que jusqu'à date l'État n'atteste pas d'une reconnaissance effective de ce droit humain fondamental.

La démarche de mise en œuvre du droit à l'alimentation est progressive et combinée. Elle peut s'effectuer selon les étapes suivantes :

- a. Signature et ratification du PIDESC (Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels);
- b. Sensibilisation et éducation sur le droit à l'alimentation;
- c. Résolutions des questions juridiques et institutionnelles;
- d. Adoption de politiques de développement économiques appropriées;
- e. Établissement de politiques agricole, alimentaire et nutritionnelle adéquates;
- f. Garantie de la protection des consommateurs et consommatrices;
- g. Mise en place de dispositifs de sécurité sociale; et
- h. Renforcement des capacités étatiques en matière de gestion des situations d'urgence.

Ces étapes ne sont pas nécessairement successives. Elles s'articulent les unes aux autres et constituent un cadre adapté à une politique intégrée de sécurité alimentaire au niveau national.

La matrice révisée qui suit propose des lignes d'actions pour des aspects plus stratégiques liés à la concrétisation du droit à l'alimentation en Haïti.

Tableau 18 : Matrice stratégique du droit à l'alimentation

Défi prioritaire à lever	Ligne d'action stratégique	Instance concernée	Entité de coordination
<p>Mettre en place une entité publique chargée de développer et d'implanter le cadre stratégique permettant à l'État de s'acquitter des ses obligations en matière de droit à l'alimentation.</p>	<p>Réalisation d'un diagnostic de droit humain sur la situation du droit à l'alimentation en Haïti.</p> <p>Élaboration et adoption d'une loi cadre sur le droit à l'alimentation, en s'assurant de son harmonisation avec les instruments juridiques internationaux.</p> <p>Sensibilisation et information des populations sur le droit à l'alimentation.</p> <p>Formation des cadres de l'administration publique sur l'approche fondée sur le respect des droits.</p> <p>Établissement des mécanismes juridico-administratifs garantissant le respect et la protection du droit à l'alimentation par l'État.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernement - Parlement - Société civile en général et en particulier les organisations de promotion et de défense des droits humains. 	<p>Primature</p>
<p>Créer un observatoire sur le droit à l'alimentation</p>	<p>Conception de l'organisation de la collecte des informations et de leur traitement.</p> <p>Mise en place de l'observatoire.</p> <p>Analyse des données et suivi.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'agriculture - Ministère de la justice - Office de la protection du citoyen (OPC) - Coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA) - Société civile, notamment les organisations de promotion et de défense des droits humains. 	<p>CNSA</p>

Tableau 18 : Matrice stratégique du droit à l'alimentation

Défi prioritaire à lever	Ligne d'action stratégique	Instance concernée	Entité de coordination
Établir, en concertation avec la société civile, d'une structure de protection des consommateurs et consommatrices	<p>Définition du rôle et des responsabilités de la structure.</p> <p>Établissement des dispositifs garantissant l'indépendance de la structure.</p> <p>Mise en place de la structure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère du commerce et de l'industrie - Ministère de l'agriculture - Ministère de l'économie et des finances - CNSA - Parlement - Chambres de commerces. 	Ministère du commerce et de l'industrie.
Mettre en place un système de protection sociale prenant notamment en compte les groupes vulnérables	<p>Mise en place d'une base de données actualisée des groupes vulnérables.</p> <p>Étude sur la mise en place du système.</p> <p>Renforcement des capacités des structures étatiques intervenant dans la protection sociale.</p> <p>Adoption d'une loi sur la protection sociale.</p> <p>Mise en place du système.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des affaires sociales - Ministère de l'intérieur - Ministère de l'agriculture - Ministère du commerce - Ministère de la santé - Parlement - CNSA - Société civile, notamment les organisations de promotion et de défense des droits humains. 	Ministère des affaires sociales

i) La Coordination du PNSAN et l'utilisation de mécanismes transversaux

Un dernier aspect important sur le plan stratégique, dans le cadre de l'application du PNSAN, est la mise en œuvre des mécanismes transversaux pour assurer la coordination des interventions et rechercher les synergies entre les actions. Il s'agira de mettre en place des dispositifs consensuels, définis de manière participative et pilotés par la CNSA, pour une gestion renforcée de l'aide

alimentaire, une coordination renforcée des interventions bien articulées, et une intégration ordonnée des politiques alimentaires et nutritionnelles.

Les différents aspects qui composent la sécurité alimentaire ne peuvent pas être gérés par une institution même transversale. Ce sont des aspects qui trouvent leur contrepartie dans tout un ensemble de secteurs. Par exemple, la disponibilité concerne les ministères de l'Agriculture, du Commerce, des Finances, C'est la politique alimentaire même qui définit quelle place sera donnée à la production locale. L'accessibilité, extrêmement complexe, est concernée aussi par tout un ensemble de secteurs. Le travail de la CNSA est de coordonner autant que possible et de chercher à harmoniser les interventions dans le cadre de politiques cohérentes de sécurité alimentaire.

Les mécanismes transversaux à promouvoir dans le cadre du PNSAN seront matérialisés à travers les actions stratégiques suivantes :

- ✓ La dynamisation, l'animation, et la recherche d'harmonisation et de coordination des grands aspects transversaux de renforcement de la sécurité alimentaire
- ✓ La recherche et l'établissement de synergies inter-institutionnelles entre les entités nationales et internationales impliquées dans le renforcement de la sécurité alimentaire
- ✓ Appui aux programmes transversaux de renforcement de la sécurité alimentaire.

Ces mécanismes transversaux permettront de neutraliser des défis relatifs à la sécurité alimentaire tels que :

- ✓ le manque de concertation
- ✓ l'absence d'intégration,
- ✓ les interventions redondantes,
- ✓ les interventions inappropriées,
- ✓ le financement intermittent, etc.

La neutralisation de ces défis passe nécessairement par une politique de concertation intersectorielle et d'intégration structurée, basée sur des principes, des normes et procédures rendues systématiques. Ce sont des pistes à approfondir dans le cadre de la mise en œuvre du processus d'actualisation du Plan National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Les objectifs du PNSAN seront poursuivis à travers les domaines retenus dans le cadre d'un processus régulier de coordination du PNSAN. Ce processus inclut, entre autres, les activités suivantes :

- Planification annuelle des actions;
- Mobilisation de ressources financières;
- Suivi/évaluation de la mise en œuvre et de l'impact du PNSAN;
- Orientation de l'investissement dans les 6 domaines du PNSAN

Tout ceci se réalisera dans le cadre du PNSAN à partir d'un espace de planification et d'exécution des programmes et interventions de renforcement de la sécurité alimentaire aux niveaux national et décentralisé.

En conclusion, les lignes d'action stratégiques proposées dans le présent document pour les axes stratégiques sont en harmonie avec les politiques sectorielles. Le focus devra se faire sur l'intégration intersectorielle qui est considérée comme un défi pour les pays comme Haïti. Il s'agira pour la CNSA de renforcer ce point en encourageant la communication entre les ministères et les autres partenaires. La présence de la société civile au sein de la CNSA est un facteur favorable à la transversalité. Pour mieux intégrer les acteurs et entraîner une participation maximum des communautés concernées. Il s'agira pour la CNSA de continuer à dynamiser son récent rôle d'observatoire National de la Sécurité Alimentaire et de contribuer au renforcement ou à la restructuration des autres observatoires décentralisés formés en 2007. Il faut rappeler qu'à cet observatoire national participaient des institutions étatiques, des Agences des Nations Unies, des Bailleurs, des ONGs ainsi que d'autres laboratoires tels Laboratoire des relations haïtiano-Dominicaines (LAREHDO), un observatoire du foncier tenu par le GREF et un observatoire de la vulnérabilité tenu par la PFNSA.

III. CIBLAGE

L'efficacité de la mise en œuvre du PNSAN repose sur la fiabilité de la méthodologie utilisée pour atteindre les groupes défavorisés qui se trouvent en situation d'insécurité alimentaire ou qui sont vulnérables à l'insécurité alimentaire, selon qu'ils vivent dans des zones à risques ou qu'ils sont socio-économiquement fragilisés.

3.1.-Le ciblage des groupes vulnérables

En plus des groupes généralement à risques dans le milieu rural et urbain, comme les personnes âgées, les personnes handicapées, les hommes et les femmes atteints du VIH/SIDA, les femmes allaitantes et les enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition, les critères permettant d'identifier et de localiser d'autres ménages en situation d'insécurité alimentaire et présentés ci-dessous sont loin d'être limitatifs mais ont contribué grandement à faire avancer le présent travail.

Dans le milieu rural les groupes ciblés sont des ménages présentant le profil suivant :

- Accès limité aux sources d'eau potable
- Faible taux de scolarisation des enfants et des jeunes de 6 à 24 ans.
- Main d'œuvre non qualifiée et essentiellement analphabète
- Fort pourcentage de femmes engagées dans l'activité économique informelle
- Fort taux de discrimination de la scolarisation au détriment des filles
- Faible dotation de biens durables/ production
- Main-d'œuvre à revenus essentiellement agricoles

Dans le milieu urbain les caractéristiques présentées par les groupes vulnérables sont entre autres

- ✓ Une dépendance aux transferts internes d'argent et travail domestique
- ✓ Une dépendance des femmes au commerce de produits non alimentaires
- ✓ Une utilisation dominante de la restauration de rue
- ✓ La prédominance des enfants de rue et des enfants non scolarisés.

3.2.-Le ciblage des zones à risques

Le choix des zones vulnérables se fait selon le profil des modes de vie des ménages riverains, les modes de vie étant définis comme l'ensemble des façons par lesquelles les ménages tirent leurs moyens d'existence. Ces moyens dépendent en grande partie des aires agroécologiques où résident les populations. Ainsi les personnes concernées par l'insécurité alimentaire en milieu rural se concentrent principalement dans les zones agro-écologiques de plaines arides, de plaines côtières sèches balayées régulièrement par les vents et les zones de montagnes sèches où la pratique de l'agriculture est devenue une aventure très hasardeuse. Elles se trouvent également dans les zones localisées au niveau des départements reconnus vulnérables aux catastrophes naturelles parce que localisés sur la trajectoire géographique des cyclones.

Dans les villes, l'incidence de l'insécurité alimentaire n'étant pas bien précisée, il faut considérer les indicateurs de pauvreté comme variables proxy de l'insécurité alimentaire. Alors les zones à prioriser sont les poches de pauvreté, les bidonvilles, les cités, les zones aux constructions anarchiques situées à flanc de coteaux ou surplombant les ravines. Le critère de vulnérabilité aux cyclones et aux inondations peut être retenu. De manière générale, les statistiques présentées dans le DSNCRP en Novembre 2007, peuvent être mises à contribution. Selon ces statistiques, 77% des personnes en insécurité alimentaire se retrouveraient en milieu rural, 9% dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince et 14% dans les autres villes.

3.3.-Stratégie d'atteinte des personnes vulnérables

De manière globale, les cibles potentielles seront touchées de manière graduelle par les actions du PNSAN, sauf en cas d'urgence, sur la base d'une classification des populations en fonction de la priorisation des zones vulnérables au double point de vue de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Cette méthodologie sera appliquée en milieu urbain comme en milieu rural. A côté de cet aspect formel de la mise en œuvre du PNSAN, des plans de contingence seront élaborés à partir de l'exploitation anticipée des informations fournies par les Observatoires décentralisés et gérés par les partenaires de la CNSA.

IV.-DUREE DU PNSAN

Le PNSAN sera mis en œuvre à partir de 2010 jusqu'à l'horizon 2025. Des exercices de révision et d'adaptation sont prévus tous les 3-5 ans selon la tendance de la mouvance socio-économique et climatique au niveau national. Ces exercices de re-planification donneront lieu à l'élaboration de plans périodiques opérationnels pour une mise en œuvre appropriée du PNSAN.

ANNEXE-1 : MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La stratégie de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire (CSSA) répond à la nécessité de promouvoir des formes de gouvernance de la sécurité alimentaire appropriées à la complexité des enjeux, à la diversité des acteurs concernés, à la multiplicité des politiques publiques agissant sur les différentes composantes de la sécurité alimentaire. Cette stratégie s'inscrit dans le souci constant de contribuer à la convergence progressive des politiques et des actions, à la coordination et à la cohérence des stratégies tant au niveau central qu'au niveau décentralisé.

Cadre institutionnel

La mise en œuvre du Plan implique plusieurs niveaux de prise de décision

- a) Le niveau stratégique
- b) Le niveau administratif
- c) Le niveau opérationnel

- Le niveau stratégique

Le niveau stratégique est le niveau où se définissent l'orientation générale et les stratégies de mise en œuvre du Cadre National de Sécurité Alimentaire. Compte tenu des enjeux politiques et de la nécessité d'une articulation entre les politiques publiques en général et le PNSAN, il est suggéré la formation d'un Conseil Stratégique composé d'un représentant des entités suivantes : la Primature, la Présidence, le Parlement Haïtien, le Patronat, la Société Civile, les Organisations paysannes. La Primature préside ce Conseil.

- Le niveau administratif

Le niveau administratif est le siège de planification des actions, de la détermination des priorités et de l'évaluation des ressources nécessaires à la matérialisation de la vision dégagée au niveau du Conseil Stratégique. A cet effet, un Conseil Administratif sera mis en place et composé d'institutions dont les actions peuvent influencer directement ou indirectement les conditions de sécurité alimentaire et Nutritionnelle. Il s'agit d'institutions qui feront partie du Conseil Consultatif à mettre en place avec la création officielle de l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONSA). Le Ministère de l'Agriculture, qui est le ministère de Tutelle de la CNSA (bientôt l'Office National de Sécurité Alimentaire), préside le Conseil Administratif et le Directeur Général de l'ONSA assure le Secrétariat exécutif du Conseil

- Le niveau opérationnel

Le niveau opérationnel sera assuré par un Conseil de Pilotage du dispositif de coordination et de suivi de la sécurité alimentaire. Ce conseil : i) assurera la cohérence interne des programmes multisectoriels ; ii) la liaison avec les institutions partenaires, les structures administratives compétentes et les opérateurs économiques et sociaux impliqués dans la mise en œuvre du PNSAN ; iii) le suivi et l'évaluation des différents projets et programmes prévus dans le PNSAN ; iv) la gestion du système d'information sur la sécurité alimentaire et Nutritionnelle

Les membres du Conseil de Pilotage seront choisis en fonction de leur expertise à raison d'un représentant par institution: i) La CNSA ou l'ONSA pour son expertise dans la concertation multisectorielle et le suivi de la sécurité alimentaire, ii) l'IHSI pour son expérience dans le suivi des indicateurs socioéconomiques, iii) le CNGIS pour sa spécialisation dans la gestion des informations géospatiales, iv) la PFNSA pour son expérience dans le suivi de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité alimentaire. Le Directeur General de l'ONSA assure la Coordination de ce Conseil et rendra compte au Conseil Exécutif.

Financement

Les provisions financières nécessaires à la mise en œuvre du PNSAN proviendront des ressources du trésor public, de la contribution des partenaires internationaux et des budgets des programmes et projets des ONGs impliqués dans la production, la distribution et l'utilisation d'aliments

Suivi-évaluation

L'efficacité et l'efficience des actions engagées dans le cadre du PNSAN feront l'objet d'un suivi régulier et systématique. A cet effet un tableau des principaux indicateurs sera 'élaboré pour mesurer l'évolution de la situation de sécurité alimentaire à l'échelle nationale, régionale et locale. Un cadre logique précisera les indicateurs retenus: indicateurs d'impacts au niveau des objectifs spécifiques, indicateurs de performance au niveau des résultats et indicateurs de mise en œuvre au niveau des activités principales. Des publications périodiques dont un bilan annuel informeront sur l'évolution et les résultats des programmes en cours d'exécution.

Liste des Documents Consultés

- ✓ Politique de Relance du Secteur Agricole 2008-2020
- ✓ Politique Nationale de Nutrition
- ✓ DSNCRP
- ✓ COSOP
- ✓ Eléments de stratégie de communication de Jean Marie Binette, Septembre 2008
- ✓ Plan de Sécurité Alimentaire 1996 (CNSA)
- ✓ Implication of Economic Policy for Food Security (Thomson Anne and Mety)
- ✓ Enquêtes de base sur le budget et la consommation des ménages (I et II)
- ✓ IHSI
- ✓ Ministère de l'Economie et des Finances (Enquêtes)
- ✓ PAM (Enquête 2008)
- ✓ Cadre Stratégique de la SA de la PFNSA
- ✓ Commentaires de GRAMIR et de Droit et Démocratie sur le Droit à l'Alimentation
- ✓ Notes « Avis Technique de la PFNSA » sur le PNSAN
- ✓ Proteccion del Derecho a la Alimentacion a Nivel Nacional de « America Latina y Caribe sin Hambre »
- ✓ Seguridad Alimentaria y Nutricional de Renato S. Maluf
- ✓ Propuesta para apoyar le derecho a la alimentacion de « America Latina y Caribe sin Hambre »

ANNEXE-2

INTERVENTIONS PRIORITAIRES AU NIVEAU DU PNSAN

Pour inverser les tendances lourdes de l'insécurité alimentaire liées aux contraintes sectorielles préalablement identifiées, des actions prioritaires sont proposées. Pour chaque axe d'intervention, l'objectif spécifique, les résultats attendus, les actions à entreprendre sont définis, et un relevé des institutions concernées est aussi présenté.

1.- Gouvernance et Droit à l'Alimentation

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Actions à entreprendre
Promouvoir le droit à l'Alimentation et de la Gouvernance autour de la Sécurité Alimentaire	R1: Institutions concernées par la prise de décision en matière de Droit à l'Alimentation et à la Sécurité Alimentaire impliquées et responsabilisées	<ul style="list-style-type: none"> a) Evaluer, définir et redéfinir les mandats et les capacités institutionnelles des acteurs concernés b) Accélérer le processus de décentralisation et renforcement des pouvoirs locaux c) Mettre en place des instances de concertation sur le Droit à l'Alimentation au niveau national et décentralisé d) Mettre en place des mécanismes de reddition des comptes capables de garantir la transparence et l'efficacité dans la gestion des ressources e) Mettre en place des mécanismes capables de garantir l'équité de genre dans l'accès et le contrôle des ressources
	R2: Capacités des acteurs responsables de la concrétisation du Droit à l'Alimentation renforcées (gouvernements, pouvoirs judiciaires, médias, société civile)	<ul style="list-style-type: none"> a) Identifier et analyser les déficiences en communication, information sur la sécurité alimentaire et le Droit à l'Alimentation b) Elaborer un programme pour répondre aux besoins des acteurs (Ressources matérielles, ressources financières durables, formation, informations)
	R3: Projet de loi cadre destiné à garantir le Droit à l'Alimentation voté et appliqué	<ul style="list-style-type: none"> a) Elaborer le projet de loi sur la Sécurité Alimentaire et sur le Droit à l'Alimentation sur une base participative b) Ratifier le projet de loi c) Faire le plaidoyer pour son application d) Allouer des fonds au renforcement des capacités des institutions concernées
	R4 : Protection des consommateurs et des groupes vulnérables assurée	<ul style="list-style-type: none"> a) Créer une instance de défense et de protection des consommateurs b) Contrôler la variation des prix des produits alimentaires, la qualité et l'innocuité des aliments c) Identifier les groupes vulnérables d) Garantir une alimentation minimum pour les couches vulnérables e) Elaborer des projets et programmes pour répondre à leurs besoins f) Renforcer, étendre et diversifier les programmes nutritionnels g) Mettre en place un mécanisme de suivi des groupes vulnérables et renforcer les observatoires de SA
	R5 : Accès à l'eau potable, aux moyens de production et au revenu garanti	<ul style="list-style-type: none"> a) Elaborer des politiques de distribution d'eau potable, de réforme agraire. b) Promouvoir l'agriculture familiale, investir dans la production nationale, promouvoir les politiques d'achats locaux c) Elaborer des politiques d'emplois pour garantir l'accès des ménages à une stabilité de revenus d) Elaborer des programmes de formation (encadrement technique) et de sensibilisation e) Faciliter l'accès des démunis à la terre et au financement.
	R6 : Dispositif de recours en cas de violation du DA mis en place	<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre en place les dispositions constitutionnelles pour faire valoir le DA b) Sensibiliser les parlementaires et les pouvoirs publics autour des implications du DA c) Mettre en place un cadre juridico légal pour veiller à l'application de ce droit

d) Informer, éduquer et sensibiliser les titulaires aussi bien que les porteurs d'obligations sur les prérogatives du droit à l'alimentation.

Groupes cibles	Acteurs impliqués	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Institutions de l'Etat - Collectivités territoriales - Organisations de la Société Civile : ONG, Associations de base, organisations de producteurs, d'irrigants, associations et réseaux de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, - Ministère des affaires sociales - Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales - Ministère des affaires sociales et du travail - Ministère de la Justice et de la sécurité publique - Ministère de l'Environnement - Ministère de la santé publique - Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme - Société civile : - PFNSA, - Commission Justice et Paix, - Organisations de producteurs, - Organes de Presse, 	<ul style="list-style-type: none"> - Haut Commissariat des Nations unies sur les Droits de l'Homme (HCDH), - FAO - UNICEF, - PNUD - Donateurs multilatéraux et bilatéraux

2.-Agriculture et environnement

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Sous Résultats	Actions à entreprendre
Promouvoir une agriculture productive, diversifiée et durable	R1: Production végétale, animale et halieutique développée	A) Capacités de gestion des systèmes de production des exploitations familiales et des grandes exploitations renforcées	a1) Renforcer les capacités des ressources humaines d'encadrement et d'appui au niveau des services techniques: les directions départementales agricoles (DDA), les bureaux agricoles communaux (BAC)
			a2) Renforcer les capacités techniques de gestion et de planification des petits producteurs et petites productrices des exploitations familiales
		B) Systèmes de production des exploitations agricoles familiales et des grandes exploitations intensifiés et diversifiés	b1) Faciliter l'accès à la terre aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, ouvriers agricoles, fermiers, métayers) par une réforme agro foncière orientée à cet effet.
			b2) Créer des points d'approvisionnement de proximité en intrants et matériels agricoles (engrais, semences, pesticides) en faveur des producteurs/trices
			b3) Remettre en fonctionnement les fermes de recherche du MARNDR et créer de nouveaux centres de recherche pour faciliter le transfert technologique aux unités agricoles familiales et aux grandes entreprises agricoles
			B4) Faciliter l'accès des agriculteurs et agricultrices aux crédits adaptés
			B5) Promouvoir les cultures à haute valeur ajoutée
		C.-Production halieutique organisée et rentabilisée	c1) Renforcer/Créer des points d'approvisionnement de proximité en matériels et intrants pour la pêche
			c2) Renforcer/Créer des systèmes de crédit adaptés aux activités de pêche et pisciculture.
			c3) Appuyer la production d'espèces piscicoleses à cycle court (tilapia, carpe, etc.)
		D) Capacités de stockage, de transformation et de conservation des produits renforcés.	C4) Améliorer les possibilités de conservation des produits grâce à un meilleur approvisionnement en électricité, et installation de chaînes de froid.
			d1) Créer infrastructures de stockage pour les productions vivrières au niveau des sections communales.
			d2) Améliorer les systèmes traditionnels de stockage et de conservation au niveau familial
		d3) Restaurer et exploiter les unités de transformation existantes	

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Sous Résultats	Actions à entreprendre
		E) Coordination sectorielle renforcée	e1) Activer les Tables Sectorielles agricoles et leur intégration dans les observatoires régionaux de sécurité alimentaire
		F) Production animale accrue	f1) Dynamiser les élevages avicole, porcin, caprin,
			f2) Construire des lacs collinaires pour l'abreuvement des animaux
			f3) Assurer la disponibilité de services vétérinaires
			f4) Installer des abattoirs aux abords des marchés et former de groupes de femmes rurales aux métiers de bouchers
			F5) Mettre en place des équipements collectifs pour les boucheries dans les marchés principaux.
		G) Mesures incitatives pour le développement des achats locaux créés	G1) Elaborer un accord cadre pour les achats locaux
			g2) Créer une structure autonome pour gérer les achats locaux
			g3) Améliorer les infrastructures de transport en milieu rural
		R2 : Utilisation des terres cultivables optimisée	H) Utilisation des terres efficace
H2) Promouvoir l'irrigation des terres irrigables			
H3) Entreprendre des projets d'entreprises rurales et de fermes agricoles sur les terres agricoles de l'Etat haïtien et les terres à haut potentiel agricoles non exploitées.			
H4) Mener une politique de récupération des eaux pour les consacrer à l'agriculture			

Suite 2

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Sous Résultats	Actions à entreprendre
	R3: Gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement promue	I) Pression sur les sols réduite, et leurs potentialités restaurées	i1) Renforcer les capacités de producteurs/trices sur la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.
			i2) Actualiser et appliquer la réglementation sur la production de charbon du bois et bois de chauffe
			i3) Promouvoir l'agroforesterie
			i4) Promouvoir un Reboisement intensif à partir des espèces valorisables par l'artisanat
			i5) Appliquer la réglementation relative à la gestion des feux de brousse.
			i6) Recycler les déchets en vue de la fabrication et de l'utilisation des intrants biologiques
		J) Environnement assaini	J1) Mettre en place un système efficace de gestion des ordures ménagères
			j2) Informer / former sur l'implantation des infrastructures sanitaires par rapport aux points d'eau existants.
			J3) Constituer des corps d'inspecteurs sanitaires
		K) Energies traditionnelles et renouvelables développées	k1) Promouvoir et améliorer l'utilisation et la maîtrise des énergies traditionnelles en Haïti
			k2) Promouvoir l'économie d'énergie par la généralisation de l'utilisation des foyers améliorés de charbon de bois et de bois de feu.
			k3) Promouvoir des politiques énergétiques tournées vers la valorisation des énergies renouvelables (solaire, éolienne...)
			K4) Promouvoir la subvention des fours à gaz et le gaz propane.
			k5) Promouvoir la reforestation à des fins de reconversion et restauration des écosystèmes
		L) Points d'eau pour les activités productives créées et améliorées	L1) Réhabiliter et étendre les ouvrages hydrauliques existants
			L2) Aménager des structures de stockage d'eau (lacs collinaires, impluvium)
			l3) Promouvoir la petite irrigation / petits aménagements hydro agricoles.
			L4) Aménager de bas-fonds pour l'exploitation agricole

Groupes cibles	Acteurs impliqués	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes institutions et organisations liées au secteur agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère de l'économie et des finances; - Ministère de la planification et de la coopération externe; - Différentes institutions du Ministère sous tutelle de l'Agriculture (ODVA, INCA, CNSA, FACN), - Les Projets de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Donateurs - Partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> - Petits producteurs, - Femmes, - Collectivités locales - Autorités traditionnelles, - Propriétaires terriens 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ; - Le Ministère de l'Environnement - Ministère à la condition féminine et au droit de la femme - L'office National du Cadastre, la Direction Gle des Impôts - Projets - Ministère de la Justice - ONGs et Réseaux des associations de femmes Autorités locales et traditionnelles. - Propriétaires terriens 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires au développement - Donateurs

3.-Santé et Nutrition

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Actions à entreprendre
Travailler à améliorer la nutrition en renforçant la sécurité alimentaire	R1 Sécurité alimentaire des familles améliorée à travers une agriculture de santé publique	a) Renforcer les activités de promotion de la nutrition au niveau des familles et des individus
		b) Améliorer la prévention et la prise en charge de la malnutrition par les agents de santé
		c)Elaborer et appliquer une loi sur l'utilisation du sel iodé et mise en place des dispositifs pour la iodisation de tous les sels
		d) Lutter contre la carence en vitamine A et en Fer
		e)Promouvoir l'allaitement maternel
		f) Rendre disponible des aliments thérapeutiques
		g) Renforcer les interventions nutritionnelles en milieu scolaire
		h) Sensibiliser sur l'ampleur des maladies non transmissibles liées à l'alimentation (diabète, maladies cardio-vasculaires)
		i) Renforcer les interventions à base communautaire
		j) Faire la prévention de la malnutrition saisonnière (due à l'insécurité alimentaire en période de soudure et aux maladies infectieuses)
		k) Améliorer l'accès et la qualité des soins de santé primaire Intégration de la nutrition dans la lutte contre le VIH/Sida
		l) Améliorer les infrastructures en eau potable
		m) Encadrer et former les marchandes de nourriture en vue d'une meilleure offre de nourriture sur le marché des services
		n) Développer une pharmacopée haïtienne basée sur l'herboristerie et la valorisation des savoirs populaires en vue de la mise sur le marché des produits pour la consommation de masse : infusion, tisane, poudre médicamenteuse, vitamines,
		o) Mettre en œuvre une stratégie de conservation des alimentaire au niveau national :
		p) Faciliter l'accès aux techniques de conservation des aliments
q) Elaborer et appliquer des normes et législation relative à la nutrition et à l'alimentation		
r) Mettre en place un système National d'informations nutritionnelles		

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Actions à entreprendre
	R2 Malnutrition prise en Charge	Améliorer et faciliter l'utilisation des soins de santé primaire au niveau des UCS
		Renforcer l'intégration des programmes nutritionnels aux autres programmes maternels et infantiles
		Améliorer la qualité de la prise en charge des enfants sévèrement malnutris
	R3 Capacité d'auto production d'Aliments frais augmentée	a) Promouvoir une utilisation contrôlée des produits de conservation des aliments
		b) Faire l'extension du projet Pro-huerta (auto-production d'aliments frais dans les ménages, les écoles...) dans tous les départements
		c) Encourager l'extension du projet spécial de sécurité alimentaire (PSSA/FAO)
	R4 Un programme « filet de sécurité sociale basé sur les aliments créé	a4) Distribuer des aliments et des nutriments dans les hôpitaux, les centres de récupération nutritionnelle
		b4) Organiser la distribution contrôlée d'aliments dans les poches de vulnérabilité et de famine identifiées
R5 : Une agriculture de santé publique promue	Encourager la recherche ET la vulgarisation de variétés de patate, de légumes, riches en vitamines (C, A, ...)	

Groupes cibles	Acteurs impliqués	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Institutions liées au Ministère de la santé - Institutions liées au Ministère de l'Agriculture - Institutions liées au Ministère de l'Education Nationale - Institutions liées au Ministère du Commerce - Collectivités territoriales - Organisations de la Société Civile : ONG, Associations de base, organisations de producteurs, , associations et réseaux de femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture, - Ministère des affaires sociales - Ministère de la Santé - Ministère des affaires sociales et du travail - Ministère de l'Education Nationale - Ministère de l'Environnement - Ministère du Commerce - Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme - Société civile : - PFNSA, - Organes de Presse, 	<ul style="list-style-type: none"> - Donateurs multilatéraux et bilatéraux

4.- Education

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Actions à entreprendre
Améliorer de manière durable les conditions d'accès des groupes et des régions vulnérables à l'Education	R1: Education de base pour tous les enfants garantie	Augmenter l'offre scolaire au niveau décentralisé et dans les zones vulnérables
		Financer l'éducation de base des groupes vulnérables pris en charge par les collectivités
		Renforcer le personnel enseignant et amélioration des infrastructures scolaires
	R2 : Taux de déperdition scolaire diminué et accès à la formation professionnelle facilité	Mettre en place des programmes scolaires d'accompagnement (cantines scolaires, soins de santé, sensibilisation des parents à la nécessité de retenir des enfants à l'école, programmes adaptés au niveau des enfants)
		Etablir un partenariat entre secteur privé et l'État pour encourager (un système de garanties pour faciliter les mécanismes de remboursement, les institutions financières à investir dans la formation post-secondaire à travers des programmes de crédit aux intéressés)
		Augmenter les centres de formation professionnelle publics (réactivation, intégration et développement du système d'enseignement technique agricole)
		Faire la promotion de la télé-éducation
	R3 : Education nutritionnelle de la population garantie	Former des mères et des femmes dans les postes de rassemblement
		Elaborer des cours d'éducatrices nutritionnelles et assurer leur diffusion dans les écoles primaires et fondamentales à travers un programme d'éducation de masse.
		Former des comités de parents d'élèves à l'éducation nutritionnelle et les bonnes pratiques alimentaires et d'hygiène
		Intégrer l'éducation nutritionnelle dans les curricula à tous les niveaux.

Groupes cibles	Acteurs impliqués	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Institutions liées au Ministère de l'Education Nationale - Institutions liées au Ministère de la Jeunesse et Sport - Collectivités territoriales - Organisations de la Société Civile : ONG, Associations de base, associations et réseaux de femmes - Parents et élèves - Associations de professeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Education nationale - Ministère de l'Intérieur - Ministère de la Santé - Ministère des affaires sociales et du travail - Ministère de l'Environnement - Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme - Société civile : - Organes de Presse, - PNCS 	<ul style="list-style-type: none"> - Donateurs multilatéraux et bilatéraux - Organisations internationales impliquées dans le secteur éducatif

5.-Gestion des crises alimentaires et protection sociale

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Actions à entreprendre
Améliorer la gestion des crises alimentaires et renforcer les systèmes de protection sociale	R1 Dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires améliorés	a) Renforcer le système d'alerte précoce au niveau des observatoires décentralisés
		b) Procéder à un meilleur ciblage des groupes et des zones vulnérables
		c) Renforcer les mécanismes de concertation relatifs aux interventions post désastres
		d) Formuler, mettre en œuvre et évaluer des plans de contingence et de réponse visant à réduire de manière durable la vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition
		e) Développer les capacités d'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence
		f) Développer la capacité des pouvoirs locaux dans l'établissement et la gestion des stocks de sécurité
		g) Elaborer et actualiser de façon permanente des cartes de vulnérabilité multirisques
	R2 Taux de couverture des systèmes de protection sociale augmenté et qualité des services fournis aux bénéficiaires améliorée	a) Reformuler les systèmes de protection sociale (Assurance santé, Pension)
		b) Promouvoir un système d'assurance universel
		a) Créer un environnement favorable au développement de qualité et à faibles coûts des services d'assurance
		b) Elaborer une loi sur le statut de l'agriculteur haïtien et de l'agricultrice haïtienne
	c) Définir un système d'assurance pour protéger les agriculteurs haïtiens et les agricultrices haïtiennes contre les catastrophes naturelles et les risques	
	R3. Un programme « filet de sécurité sociale pour les groupes vulnérables fonctionnel	a) Mettre en œuvre un programme de distribution alimentaire et de nutriments pour les groupes-cibles (les vieillards, les handicapés, les PVVIH, les cantines scolaires et restaurants communautaires..)
b) Créer des emplois à haute intensité de main d'œuvre pour les personnes actives (combinaison cash for work et food for work)		
c) Octroyer des bourses scolaires et subventions pour les plus pauvres des milieux ruraux et urbains		
d) Distribuer des intrants agricoles (engrais, semences, outils agricoles...) à des prix subventionnés aux populations sinistrées		

Groupes cibles liés aux résultats	Acteurs impliqués	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes institutions et organisations liées aux secteurs Agriculture, Affaires Sociales, Santé, Planification, Environnement, Intérieur et Collectivités Territoriales 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère des Affaires Sociales - Ministère de la Santé Publique et de la Population - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales - Ministère de la planification et de la coopération externe; - Différentes institutions du Ministère sous tutelle de l'Agriculture (ODVA, CNSA,), - Différentes institutions sous tutelle du Ministère des Affaires Sociales (CAS par exemple, IBERS) - Différentes institutions sous tutelle du Ministère de l'Intérieur (SNGRD, Bureau Protection Civile, OSAMH) - Différentes institutions sous tutelle du Ministère de la Planification (Directions départementales, CNGIS) - Les Projets de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Donateurs - Partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> - Ménages défavorisés - Petits Consommateurs - Organisations de Femmes, - Collectivités locales - Autorités traditionnelles, - Organisations paysannes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales ; - Ministère à la condition féminine et au droit de la femme - Ministère de l'Economie et des Finances - Ministère de l'Education Nationale - L'office National d'Assurance-Vieillesse (ONA) - OFATMA - Les Banques commerciales - Le Parlement Haitien - Projets - Ministère de la Justice - ONGs et Réseaux des associations de femmes Autorités locales et traditionnelles. - 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires au développement - Donateurs - Le Secteur Privé des Affaires

6- Emplois, Mouvement coopératif et services financiers

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Actions à entreprendre
Créer un environnement favorable à l'Emploi et au développement des mouvements coopératifs et des services financiers	R1 Accès aux emplois durables augmenté	a) Promouvoir l'entrepreneuriat urbain et rural
		b) Faciliter l'insertion des jeunes sur le marché du travail
		c) Elaborer un code d'investissement favorable aux investissements et aux emplois productifs
		d) Mettre en place un programme de valorisation des petits métiers
		e) créer des écoles d'art et métier qui développent des lignes et port folio d'objets en vue de la création d'emplois en milieu rural
	R2 L'offre et les conditions d'accès aux services financiers améliorées	a) Créer un cadre légal facilitant un meilleur fonctionnement et régulation des coopératives
		b) Mettre en place un système de garantie facilitant l'accès des PME aux crédits dans le système financier formel
		c) Assouplissement des conditions d'accès aux crédits
		e) Création d'une banque de crédit rural
		f) Mettre en place / Renforcer la capacité des institutions financières d'appui aux investissements productifs (Banque de développement industriel, banque de crédit rural)
		g) Mettre en place un programme de crédit au bénéfice des femmes rurales pour des activités génératrices de revenus
	R3 Emplois para- agricoles en milieu rural créés	a. Créer des entreprises de production d'outils agricoles en milieu rural
		b. Créer des groupes de production d'engrais organiques en milieu rural
		c. Créer des groupes de production de pesticides organiques
		d. Former des groupes de réparateurs d'outils et de machines agricoles
e. Encadrer les artisans		

Groupes cibles liés aux résultats	Acteurs impliqués	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes institutions et organisations liées aux secteurs Agriculture, Affaires Sociales, Environnement, Travaux Publics Transport et Communication, Education Nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère des Affaires Sociales - Ministère des TPTC - Ministère Education Nationale - Différentes institutions du Ministère sous tutelle de l'Agriculture (ODVA,), - Différentes institutions sous tutelle du Ministère des Affaires Sociales (CAS par exemple, IBERS) - Différentes institutions sous tutelle du Ministère de l'Intérieur (SNGRD, Bureau Protection Civile, OSAMH) - Différentes institutions sous tutelle du Ministère de la Planification (Directions départementales, CNGIS) - Différentes institutions sous tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (PL-480, FAES) - Les Projets de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Donateurs - Partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> - Ménages ruraux et urbains défavorisés - Petits Consommateurs - Organisations de Femmes, - Collectivités locales - Autorités traditionnelles, - Organisations paysannes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère de l'Education Nationale - Les Banques commerciales - Les institutions de micro-finance - Projets de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires au développement - Donateurs - Le Secteur Privé des Affaires

7. Politiques fiscales et Commerciales

Objectif Spécifique	Résultats attendus	Actions à entreprendre
Promouvoir des réformes commerciales et fiscales orientées vers le développement économique	R1: Productivité et compétitivité des entreprises locales produisant pour les marchés local et externe, renforcées.	Améliorer la qualité des infrastructures productives
		Créer et renforcer des centres de formation dans les domaines agro industriels
		Créer un fonds d'appui aux innovations agro industrielles
		Améliorer le système d'information sur les marchés
		Mettre en place un centre de promotion des exportations
		Diversifier les marchés et les produits d'exportation
		Valoriser les produits d'exportation (label de qualité à l'exportation pour des produits d'origine haïtienne, mission de prospections et participation à des foires et manifestations commerciales régionales, internationales.
		Développer des circuits de commercialisation de produits locaux
		Renforcer la capacité de négociation dans le cadre des accords commerciaux: définition des stratégies offensives et défensives
Mettre en place un système fiscal qui renforce la collecte des impôts directs au détriment des impôts indirects. (préjudiciables aux consommateurs à faibles revenus)		
Créer et renforcer les incitations aux investissements productifs (subvention des filières agro-industrielles à forte valeur ajoutée, octroi des crédits fiscaux aux nouvelles PME)		
	R3 Mesures tarifaires et fiscales pour protéger la production nationale mises en place	a) Relever les droits de douanes sur l'importation des produits alimentaires importés
		b) Eliminer les impôts et autres taxes à l'exportation de produits agricoles haïtiens

		c) Détaxer les intrants agricoles
		d) Baisser les prix des combustibles pour les secteurs productifs de l'agriculture et l'agro-industrie
		e) Elaborer et signer un document cadre pour introduire un pourcentage de produits locaux dans les fournitures d'aide alimentaire, les programmes de cantines scolaires et les programmes d'Etat d'assistance alimentaire
		f) Assouplir les lois de passation de marché public pour les achats de produits agricoles locaux

Groupes cibles liés aux résultats	Acteurs impliqués	Partenaires
<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes institutions et organisations liées aux secteurs Travaux Publics Transport et Communication, Commerce, Economie et Finances 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère des TPTC - Ministère du Commerce - Ministère de l'Economie et des Finances, - Différentes institutions sous tutelle des Ministères des TPTC, Commerce et Finances 	<ul style="list-style-type: none"> - Donateurs - Partenaires au développement
<ul style="list-style-type: none"> - Organisations de Femmes, - Artisans, Petits producteurs - Commerçants et commerçantes - PME - Collectivités locales - Autorités traditionnelles, - Organisations paysannes 	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'Agriculture - Ministère de l'Education Nationale - Les Banques commerciales - Les institutions de micro-finance - Projets de l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> Partenaires au développement - Donateurs - Le Secteur Privé des Affaires